

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS.....	1
SOMMAIRE.....	2
LISTE DES SIGLES ET DES ABREVIATIONS.....	3
INTRODUCTION.....	4

PREMIERE PARTIE : CONTEXTE GENERAL DE D'ETUDE

CHAPITRE I : CONTEXTE ECONOMIQUE MALGACHE.....	8
CHAPITRE II : PETITES ENTREPRISES.....	13
CHAPITRE III : LE SYSTEME FINANCIER A MADAGASCAR.....	19
CHAPITRE.IV : DIAGNOSTIC GENERAL DU FINANCEMENT DES PETITES ENTREPRISES.....	28

DEUXIEME PARTIE : LES CONTRAINTES ET LES DISPOSITIONS D'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DES PETITES ENTREPRISES

CHAPITRE I : LES CONTRAINTES A L'ORIGINE DES PROBLEMES DE FINANCEMENT DES PETITES ENTREPRISES.....	36
CHAPITRE II : L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DES PETITES ENTREPRISES ET INSTITUTIONS FINANCIERES.....	42
CHAPITRE III : LES PROPOSITIONS FINANCIERES ET LES PERSPECTIVES.....	46
CHAPITRE IV : LE SYSTEME DU FONDS DE GARANTIE MALGACHE.....	53

CONCLUSION.....	91
ANNEXES	95
LISTE DES TABLEAUX	107
BIBLIOGRAPHIE	108
TABLES DES MATIERES.....	111

REMERCIEMENTS

Nous remercions l'Université de Toamasina et son Président Monsieur **HORACE** Gatien.

Nos vifs remerciements vont à Monsieur **VELONTRASINA** Julien, Doyen de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, à Monsieur **ANDRIANTIANA** Mohajy, Chef de département de Gestion, à Monsieur **KALO** Bertrand, Secrétaire principal du département d'Economie et de Gestion qui nous a beaucoup aidé tout au long de nos études et particulièrement à :

- ❖ Madame **RAVELOSON** Vololonirina, enseignant chercheur à l'Université de Toamasina, notre encadreur enseignant qui nous a toujours réservé beaucoup de temps pour nous faire part de ses conseils et nous a guidé tout au long de la préparation et de la rédaction de ce travail.
- ❖ Monsieur **ANDRIAMANDROSO** Rakotomaniraka notre encadreur professionnel, qui a bien voulu accepter de diriger nos travaux de recherches avec beaucoup de compréhension, avec ses précieux conseils et remarques.

Nous tenons également à adresser notre reconnaissance au corps enseignant de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion durant nos études à l'Université de Toamasina.

- ❖ A mes parents, à toute ma famille, à mes amis, à tout ceux qui de près ou de loin m'ont aidé et soutenu dans la réalisation de ce mémoire, merci de votre soutien moral, matériel et financier.

Merci à tous et à toutes.

LISTES DES SIGLES ET DES ABBREVIATIONS

AIM	: Association Professionnelle des Institutions des Micros Finances Non Mutualiste
APB	: Association Professionnel des Banques
APEM	: Association pour la Promotion d'Entreprise à Madagascar
Ar	: Ariary
CAPE	: Comité d'Appui au Pilotage de la Relance Economique
CCT	: Crédit à Court Terme
CLT	: Crédit à Long Terme
CMT	: Crédit à Moyen Terme
CIDST	: Centre de Formation et de Documentation Scientifique et Technique
CITE	: Centre d'Information Technique et Economique
CNC	: Conseil National de Crédit
CNFIP	: Conseil National de la Formation Technicien Professionnelle
CNRIT	: Centre National de Recherche Industrielle et Technologique
CREAM	: Centre de Recherche d'Etude et d'Appui à l'Analyse Economique à Madagascar
CSBF	: Commission de Supervision Bancaire et Financière
DGDSP	: Direction Générale du Développement du Secteur Privé
DGIA	: Direction Générale d'Industrie et de l'Artisanat
DSRP	: Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté
GEM	: Groupement des Entreprises de Madagascar
FCP	: Fonds de Communs de Placement
FGI	: Fonds de Garantie Intense
FRPE	: Fonds de Relance pour les Petites Entreprises
GUIDE	: Guichet Unique des Investissements et du Développement des Entreprises
IMT	: Insitute of Management and Technology
INSTAT	: Institut National de la Statistique
LDI	: Landscape Development Intervention
MDPSIA	: Ministre du Développement de Secteur Privé d'Industrialisation et de l'Artisanat
PE	: Petite Entreprise
PIFM	: Association Professionnelle des Institutions Financières Mutualistes
PMA	: Pays Moins Avancés
PNSP	: Programme Nationale pour l'Appui au Secteur Priivé
PSUE	: Plan de Sauvetage d'Urgence des Entreprises
RBC	: Banque de Développement de PME
SCM	: Société de Cautionnement Mutuel
SFI	: Société Financière International
TRI	: Taux de Rendement Intense
USAID	: United States Agency for International Developpement
USEIM	: Union des Syndicats d'Intérêts Economique de Madagascar
VAN	: Valeur Actuelle Nette

INTRODUCTION

La crise de 2002 a touché pratiquement tous les secteurs de l'économie malgache, mais a surtout provoqué des difficultés aux petites entreprises.

Les effets de la crise, ajoutés à la dégradation de la situation de ces dernières années, ont plongé le pays dans un état où réaliser un développement continu relève du véritable défi.

Le gouvernement actuel s'est engagé fermement à réaliser un développement rapide et durable. Pour ce faire, les priorités sont la bonne gouvernance, le développement des infrastructures, la santé, l'éducation et l'appui au secteur privé. Un plan de redressement de l'économie couvrant la période 2002 – 2005 a été établi à fin de réduire le taux de pauvreté de moitié en 10 ans.

L'un des programmes du DSRP est le développement et la dynamisation du secteur privé (Axe n°2 du DSRP).

Nous allons plus particulièrement étudier cet aspect au niveau des petites entreprises.

En effet, les petites entreprises, de par leur nombre, constituent la grande majorité des agents économiques de Madagascar ; de plus, elles sont sources de création de richesses et d'emplois. Leur développement est donc un instrument indispensable de développement local pour déclencher un processus durable de développement.

Actuellement, les petites entreprises sont confrontées à divers problèmes dont la concurrence. Ces problèmes sont dus à leur outillage et matériels souvent obsolètes qu'elles ne peuvent renouveler faute d'accès au crédit ne donnant que de faibles rendements. Le non accès au crédit limite les disponibilités financières indispensables à leur restructuration ; c'est un cercle vicieux auquel faudrait remédier au plus tôt.

Les institutions de micro finance appuient généralement les micros entreprises, tandis que les établissements bancaires classiques financent les entreprises beaucoup plus grandes.

Les entreprises dont les besoins de financements se situent entre 4 à 50 millions de Ariary , c'est-à-dire celles de la très grande majorité des petites entreprises malgaches, ne trouvent presque pas de répondant pour satisfaire leurs besoins. C'est la raison pour laquelle le choix du sujet s'est arrêté sur les petites entreprises.

Cette étude aborde le principal obstacle au développement des petites entreprises : les difficultés de financement d'investissement.

Elle analysera les contraintes qui constituent l'origine de ces problèmes.

Cela nous permettra non seulement d'apporter des essais d'améliorations nécessaires à l'environnement des petites entreprises et des institutions financières à Madagascar, mais aussi d'étudier l'opportunité des autres sources de financement à long et moyen terme.

Ces propositions sont effectuées dans le but de promouvoir directement ou indirectement les petites entreprises pour que ces dernières puissent faire face au nouvel environnement fondé principalement sur la concurrence.

Ce projet contribuera, nous l'espérons, au développement du système financier et économique malgache, et par conséquent participera à la croissance durable et soutenue de l'économie du pays.

La première partie de ce mémoire présentera le contexte général de l'étude dans laquelle nous développons le contexte économique malgache et notamment celui des petites entreprises ainsi que le système financier, et un diagnostic général du financement des petites entreprises à Madagascar.

Quand à la second et dernière partie, nous y analyserons les contraintes à l'origine du problème de financement suivi de l'amélioration de l'environnement des petites entreprises et institutions financières, ainsi que les perspectives et les propositions d'autres opportunités de financement afin de contribuer au développement des petites entreprises.



PREMIERE PARTIE :
CONTEXTE GENERAL DE L'ETUDE

CONTEXTE GENERAL DE L'ETUDE

Le cadre général du mémoire sera présenté dans cette première partie.

- Le premier chapitre développera le cadre économique et la situation post-crise dans laquelle évoluent les petites entreprises. Le Gouvernement, conformément à ces objectifs de relance du secteur privé a instauré le Ministère de l'Industrialisation, du Commerce et du Développement du secteur privé (MICDSP). L'on y définira alors les missions de cette institution.
- Le second chapitre traitera des petites entreprises.
- Enfin, une vue d'ensemble sur le système financier malgache sera donnée dans le troisième chapitre, en particulier celle qui touche les petites entreprises.

Les crédits d'investissement sont difficilement accessibles aux petites entreprises. Ces difficultés en matière de financement seront traitées dans le quatrième chapitre intitulé :

- Diagnostic général du financement des petites entreprises.

CHAPITRE I. CONTEXTE ECONOMIQUE MALGACHE

SECTION I. SITUATION POST CRISE

La crise de 2002, bien que politique, a malheureusement eu des répercussions sur l'économie du pays, les résultats positifs observés les années d'avant en terme de croissance et de stabilité économique sont tombés très bas.

En 2002, l'activité a connu une récession. Le taux de croissance économique est tombé à $-12,7^1\%$. Les pénuries des différents produits pendant la crise ont flambé en 2002 avec un taux de croissance de 15,8% pour l'indice des prix à la consommation en moyenne période.

Le gouvernement actuel n'a pas ménagé ses efforts pour rétablir rapidement la situation et pour prendre des mesures vigoureuses visant la relance économique par la bonne gouvernance et la transparence. Dès le dernier trimestre de l'année 2002, suite à ces mesures les efforts du Gouvernement ont conduit à l'atténuation des impacts de la crise.

L'années 2003 entre dans l'intensification des mesures de redressement et de relance économique conformément à l'objectif fondamental du pays : la promotion d'un développement rapide et durable pour réduire de moitié en 10 ans le taux de la pauvreté.

Le DSRP complet finalisé en juillet 2003 présente les stratégies et les actions à entreprendre pour y parvenir, il repose sur le principe de « partenariat public Privé » ; ces actions seront axées sur les trois stratégies suivantes : la restauration d'un Etat de droit et d'une bonne gouvernance, la promotion d'une croissance économique à base sociale très élargie, et la promotion des systèmes élargis de sécurisation humaine et matérielle de protection sociale.

La mise en œuvre de ces stratégies, en particulier en ce qui concerne la croissance économique, a nécessité l'instauration du Ministère chargé de l'Industrialisation, du Commerce et du développement du secteur Privé (MICDSP).

¹ Conjoncture économique 2003, INSTAT.

SECTION II . LE MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE (MICDSP)

Le décret N°2003 – 101 du 11 Février 2003 et celui N°2003 – 783 du 08 Juillet 2003 fixait les attributions du Ministère de l'Industrialisation, du Commerce et du Développement du secteur Privé (MICDSP), ainsi que l'organisation générale du Ministère.

En articulation avec la politique de l'Etat, le MICDSP est chargé de la conception, de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes en faveur du développement du secteur Privé en général, de l'Industrialisation, de la promotion de l'Artisanat et des micro entreprises, et du développement des échanges de biens et services.

Il veille à créer et à maintenir un environnement propice aux investissements et au développement du secteur privé.

Ses missions sont les suivantes :

- Redynamiser les Zones Franches industrielles
- Promouvoir les investissements privés, nationaux et étrangers
- Augmenter les exportations malgaches
- Promouvoir le partenariat entre l'Etat et le Secteur Privé (PPP)

La structure d'organisation du MICDSP s'articule autour du Cabinet du Ministre, du Secrétaire Général et de la Coordination Générale de projets (CGP). Il y a trois directions générale à savoir la Direction générale de l'Industrie et de l'Artisanat (D.G.I.A.), la Direction Générale du Développement du secteur Privé (D.G.D.S.P), et la Direction générale du commerce (D.G.C). celles-ci mènent d'autres qui concernent les affaires industrielles, la technologie et l'environnement, l'artisanat, la promotion des micros et petites entreprises, l'appui à l'entrepreneuriat, les relations interprofessionnelles, la promotion des exportations, les relations internationale, la normalisation, le commerce intérieur, la promotion de l'environnement des affaires et de la documentation.

Afin de cadrer correctement cette promotion des investissements privés, nous allons étudier les caractéristiques principales du Secteur Privé.

SECTION III. LE SECTEUR PRIVE

Le secteur privé malgache est majoritairement composé de petites unités puisque 90% des entreprises immatriculées à l'INSTAT sont de types individuel, mais moins de 5% des industries formelles emploient en moyenne plus de 50 personnes, et 4/5 de la population active exerce en milieu rural, généralement à titre de travailleurs indépendants².

Les principaux avantages du pays sont la réserve en main d'œuvre jeune, qualifiée, abondante et compétitive, ses ressources naturelles diversifiées, à très fort potentiel, et pour certaines uniques dans le monde.

Et selon le DSRP, les secteurs prédominants pour lesquels ces facteurs peuvent être judicieusement exploités sont le tourisme, les mines, les Nouvelles technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), l'agro-industrie, la pêche et les activités en zone franche

Le secteur primaire produit 29,2% du PIB, le secondaire 15,4% et le tertiaire 55,4%³

§ 1. Typologie de base

Les 3 critères⁴ pris en compte dans la détermination de la typologie des entreprises sont la taille (inférieure à 10 personnes, de 10 à 49, et supérieure ou égale à 50), le marché principal (majoritairement tourné vers le marché intérieur, ou totalement à l'export) et enfin le degré de formalisation selon l'immatriculation à l'INSTAT.

Ainsi, l'on distingue des Micro entreprises, des petites et moyennes entreprises/petites et moyennes industries (PME/PMI), de Grandes entreprises et des entreprises franches industrielles.

§ 2. Les secteurs porteurs

A. Secteur tourisme :

L'industrie du tourisme constitue sans conteste un secteur hautement porteur pour Madagascar, avec une croissance soutenue depuis une demi-douzaine d'années. Madagascar possède des atouts naturels que s'il exploite bien permettra d'atteindre une performance soutenue et accélérée.

La crise a par ailleurs beaucoup affecté ce secteur, la chute des activités est estimée à

80%. En effet, le nombre de touristes en 2002 n'a atteint qu'environ le tiers de celui de 2001. Actuellement, la volonté des autorités malgaches à promouvoir l'image du pays a permis d'approcher le niveau atteint en 2001. En effet, l'estimation du nombre de touristes de cette année serait moins de 200 000 visiteurs non-résidents dont le nombre au 1^{er} semestre a avoisiné celui de 2001. A noter qu'au titre de l'année 2003, le tourisme a généré 8 439 emplois⁵.

² Programme national d'appui au secteur privé, diagnostic Juillet 2001 (PNSP).

³ Madagascar situation économique, Ministère de l'économie des Finances et du budget. Avril 2004.

⁴ Source : Programme national d'appui au secteur privé (PNSP).

⁵ Source : Ministère du Tourisme.

B. Les mines :

Madagascar est doté de nombreuses ressources minières. Les produits miniers exportés par Madagascar sont les minerais industriels (chromite, mica, quartz, graphite), les pierres d'ornementation (labradorite, cristal de roche, marbre.....) et les pierres fines utilisées en bijouterie.

A côté de quelques producteurs industriels, il y a une multitude de petits exploitants miniers. La découverte de nouveaux gisements de saphir dans le sud et dans le Nord a multiplié le nombre d'intervenants.

La contribution du secteur minier dans les recettes est faible (10%), les produits miniers ne figurent pas parmi les dix premières activités pourvoyeuses de devises à Madagascar.

Il est cependant à noter que les exportations de pierres précieuses et d'or sont de 21 millions de US \$ en 2002, et l'on prévoit d'ici 2006⁶ qu'elle doublera de volume.

C. La pêche et l'aquaculture :

La production totale de la branche pêche se situe autour de 120 000 tonnes en 2005.

La pêche traditionnelle touche près de la moitié de la production halieutique totale, alors que la pêche industrielle est à l'origine de la majorité des recettes d'exportation (autour de 90%) pour 20% de la production totale, et notamment grâce aux crevettes. Entre 1999 et 2000, les recettes d'exportations ont augmenté de 19,35%, et les recettes publiques provenant de la pêche de 29,5%⁷. La pêche continentale, quant à elle, produit autour de 30 000 tonnes.

D. Les industries manufacturières et les petites et micro entreprises :

Les branches les plus performantes ces dernières années sont :

Les industries bénéficiant du dynamisme de la branche BTP, à savoir les industries du bois, les industries métalliques ainsi que les industries de fabrication de matériaux de construction, qui sont cependant de plus en plus concurrencées par les matériaux importés,

Les industries à base agricole (huiles essentielles, fruits et légumes, plantes médicinales, pêche, agro – alimentaire),

Servies par la disponibilité de matières premières et d'intrants locaux, et les industries textiles de la zone franche, qui n'arrivent plus à satisfaire les volumes de commandes extérieures.

Les industries textiles et les industries alimentaires constituent approximativement les 75% de la valeur ajoutée de l'industrie malgache.

Les entreprises franches (EFI) figurent parmi les premiers pourvoyeurs de devises du pays, et disposent encore d'importantes marges de croissance.

⁶ Document de la Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP), mise à jour Juillet 2003.

⁷ Source : Ministère de la pêche et des ressources halieutiques, rapport d'activités Mai 2000 à 2001.

D'une manière générale, le contexte actuel est caractérisé par la formulation d'une politique en faveur des investissements privés, comme cité dans le DSRP, et la prise de mesure en conséquence, qui a commencé notamment par l'instauration d'un ministère en charge du développement du secteur privé et la définition des secteurs porteurs à développer.

Il s'avère nécessaire les petites entreprises composant la majorité des opérateurs économiques malgaches, de définir avec leurs caractéristiques et leurs importances dans le contexte du développement économique durable.

Ces petites entreprises feront l'objet du second chapitre.

CHAPITRE II. PETITES ENTREPRISES

SECTION I. DEFINITION GENERALE DE L'ENTREPRISE

« Une entreprise, est un concept socio-économique désignant un groupe humain dont le but est la vente de sa production.

On lui assigne un objectif de maximisation du profit en fonction de ses recettes et des coûts, et présuppose l'existence d'un centre de décision unique»⁸.

« L'entreprise est une entité économique qui, en combinant travail et capital, fabrique des produits en vue de réaliser des profits »⁹.

On peut définir les différents types d'entreprises suivant :

- la taille : micro, petite, moyenne et grande entreprise. Elle est considérée comme significative, que ce soit par le nombre d'employés, le capital, les chiffres d'affaires.
- Le type d'activité : il peut relever du secteur primaire (entreprises agricoles), du secteur secondaire (entreprises de construction, minières, industrielles) et du secteur tertiaire (entreprises commerciales, de transport et de service).
- La forme juridique : elle peut être une société en commandite simple ou par action, une société en nom collectif (SNC), une société anonyme (SA) ou une société à responsabilité limitée (SARL). (EURL)

L'objet de notre travail étant les petites entreprises, nous allons en dégager les principales caractéristiques.

SECTION II. CARACTERISTIQUES DE LA PETITE ENTREPRISE

Il peut s'agir d'une entreprise individuelle, familiale, associative, coopérative ou sous forme de S.A.R.L. Généralement, elle est familiale.

La petite entreprise peut être juridiquement constituée ou au contraire évoluée dans le système informel. Au début, elle peut être informelle, cependant elle a une volonté réelle de s'officialiser, donc de se formaliser

La petite entreprise exerce dans tous les secteurs d'activités en milieu rural et urbain :

- Primaire : agriculture, pêche, cueillette, collecte....
- Secondaire : beaucoup d'artisanat de produits d'art et utilitaires

⁸ Collection Microsoft Encarta2003-2002 Microsoft Corporation

⁹ POL GUYOMARC'H, dictionnaire de l'entreprise, édition 1999, page 81

- Tertiaire : artisanat prestataire de service.... ; restauration : Hotely gasy plus organisée et plus propre ; aussi des transports sur camionnette,...
- ✓ Concernant le chiffre d'affaire, il peut atteindre le niveau des 20 millions de ariary et plus selon le secteur.

Il est à remarquer que généralement, l'entreprise n'est pas la seule source de revenu du propriétaire, et que par conséquent, celui-ci exerce, dans la plupart des cas, d'autres activités en parallèle.

- ✓ L'effectif du personnel de la petite entreprise varie de 1 à 50 salariés (50 salariés pour les activités à haute intensité de main d'œuvre, ou des activités artisanales des associations)
- ✓ Les équipements sont relativement limités du fait de l'insuffisance du capital investi.
- ✓ Visibilité stratégique : l'activité doit être rentable et doit dégager l'autofinancement nécessaire au développement futur (gage de pérennisation).

En effet, la petite entreprise a des objectifs de pérennité et de croissance. Elle réinvestit une grande partie de ses bénéfices dans son capital afin de renouveler ses matériels.

Le créateur a une vision de développement plus ou moins claire, suivant le processus de développement, allant de la petite entreprise vers la petite et moyenne entreprise, et pourquoi pas vers la grande entreprise.

Caractéristiques du chef d'entreprise :

Le chef de la petite entreprise possède beaucoup d'expériences et un savoir-faire dans son domaine d'activités. Il a assimilé le savoir-faire technique pour la production, cependant cela nécessite des qualités managériales.

Mais ce qui le caractérise surtout c'est son engagement et sa prise de risque pour son projet avec un investissement minimum et spécifique. L'idée de la création d'entreprise a germé à partir d'un marché existant.

Dans son entreprise, il ne se fixe pas de revenu net, mais vivra en fonction de la disponibilité de ses bénéfices. Cependant, il a dans l'esprit la logique de développement, de pérennité et donc de renouvellement de l'accroissement de sa petite entreprise.

SECTION III. IMPORTANCE DES PETITES ENTREPRISES DANS LE CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE

En raison de leur dynamisme (création d'emploi, agressivité dans la percée des marchés, besoin en fond de roulement modeste) dans tous les secteurs, les petites entreprises peuvent être considérées comme des moyens de lutte contre la pauvreté rurale et urbaine.

Les petites entreprises, de par leur nombre, constituent la grande majorité des agents économiques de Madagascar.

D'après les études faites par le Programme National d'Appui au secteur privé (PNSP) en 2001, elles dominent actuellement le secteur agricole et conditionnent les possibilités d'évolution du milieu rural. Et avec la libéralisation de l'économie, elles commencent à s'imposer dans les secteurs secondaires et tertiaires : à ce titre, elles représentent une des principales sources potentielles de croissances des activités économiques dans ces 2 secteurs.

Elles contribuent au renforcement du tissu économique du pays, et conditionneront la croissance à long terme de demain. Elles contribuent donc au développement de l'entrepreneuriat du pays, source de création de richesse et d'emploi.

Leur développement est reconnu également comme un instrument indispensable au développement local pour déclencher cette croissance soutenue et donc le développement continu du pays.

Enfin, elles constituent une véritable parade contre la domination du secteur informel.

Cependant, les petites entreprises font partie de celles qui sont confrontées aux problèmes de concurrence. Ce sujet sera détaillé dans la prochaine section.

SECTION IV. LES PETITES ENTREPRISES FACE A LA CONCURRENCE

Les micro entreprises, notamment informelles, rivalisent avec ces PE car la clientèle visée est relativement proche. Il s'agit du marché de proximité, urbain ou rural, dont la cible a un pouvoir d'achat plus ou moins limité.

De plus, la petite entreprise est confrontée à la concurrence des entreprises plus importantes, pouvant embaucher du personnel plus qualifié avec des conditions bien meilleures (salaire, avantages, sécurité d'emploi, prestige etc..).

A cela s'ajoute l'arrivée massive récente des opérateurs chinois avec leurs produits de qualité qui laisse à désirer, mais à des prix défiant toute concurrence, ce qui ne fait qu'accentuer leur situation.

Pour pouvoir y faire face, la capacité productive de ces petites entreprises doit être stimulée. En effet, les matériels utilisés sont, dans une large mesure, entamés, obsolètes, limitant leurs capacités compétitives.

Elles nécessitent donc des investissements.

Ces besoins, ainsi que ceux y afférents seront exposés dans la prochaine section,

SECTION V. LES BESOINS DES PETITES ENTREPRISES

Nous pouvons subdiviser ces besoins en deux catégories : ceux envers les institutions de crédit, et ceux envers l'Etat.

§1. Les besoins envers les institutions de crédit

Comme dit précédemment, les petites entreprises ont besoin de financement afin de mener à bien leurs programmes d'investissement (renouvellement d'équipement....) Généralement, la croissance

et l'épargne à cause de l'insuffisance de capitaux. Si l'accumulation et l'épargne existent, elles restent très faibles, et ne permettent pas nécessairement d'envisager un renouvellement du parc matériel.

Il en est de même pour le personnel. Les conditions dans lesquelles le personnel évolue ne respectent pas nécessairement les règlements, et le niveau de salaire se situe au minimum légal, sinon un peu en dessous. Cette situation explique la rotation plus ou moins élevée du personnel chez ces petites entités.

Dans la plupart des cas, lorsqu'il veut se procurer de capitaux extérieurs, des crédits bancaires par exemple, l'entrepreneur ne peut compter que sur sa fortune personnelle pour rassurer son banquier. Et s'il n'a pas les moyens pour investir dans l'entreprise, celle-ci ne peut se développer.

Les petites entreprises ont également besoins de considération, en particulier par rapport à leur taille : en effet, leurs tailles ne leur permettent pas d'avoir des relations comme c'est le cas entre les grandes banques et les grandes entreprises. Or le financement conditionne la croissance, celle qui leur permettra d'avoir une plus grande taille.

L'entrepreneur a aussi des besoins en conseil afin d'améliorer son système de gestion : que ce soit au niveau de l'organisation commerciale, de la production, au niveau des plans de financement (mode de financement qui convient le mieux, les différents types de remboursement, prévisions de chiffre d'affaire...), au niveau du plan de croissance de l'entreprise...

Enfin, il a aussi besoin de formation et d'outils de gestion : les études de marché, les formations financières, les prospections de marché, les informations économiques sur le marché....

§2. L'intervention de l'Etat

Les obligations fiscales et sociales les défavorisent dans leur lutte concurrentielle avec les entreprises du secteur informel. Ainsi, pour les PE qui sont encore dans l'informel, l'intérêt de se soumettre aux obligations de la formalisation et de respecter les lois n'est pas encore clairement perçu ni motivant.

Les petites entreprises ont besoin de l'intervention de l'Etat qui pourrait faciliter et alléger les procédures de déclarations administratives, fiscales et sociaux qu'elles considèrent non seulement comme trop lourdes et inutiles, mais prenant aussi trop de temps. L'entrepreneur étant à la fois au four et au moulin.

Face à ces besoins, et pour résoudre ces problèmes, il est nécessaire d'inventorier les moyens de financement dont elles peuvent disposer.

SECTION VI. LES MOYENS DE FINANCEMENT DES PETITES ENTREPRISES

En général, le système bancaire est la première source de financement vers laquelle les entreprises malgaches ont en premier recours.

Les banques jouissent d'une position quasi monopolistique pour ce qui est du financement.

Quand elles ne peuvent y accéder, elles se rabattent sur les institutions financières autres que les banques : institutions financières mutualistes, organismes d'appuis,....

Sinon, elles se financent à moyen terme par leurs fonds propres. Généralement, ces ressources sont dégagées plus difficilement qu'un financement par l'emprunt.

Les crédits fournisseurs sont également un moyen de financement pour les petites entreprises.

Le financement par fonds propres et par les crédits fournisseurs étant très limité, nous allons étudier les moyens de financement auprès des institutions de crédits.

Le développement des petites entreprises nécessite des capitaux. Ceux-ci leur permettront également de faire face à la concurrence déloyale des micro entreprises, notamment informelles. La concurrence avec des entreprises de taille supérieure est également agressive.

Vu les caractéristiques et l'importance des petites entreprises dans le contexte du développement économique, elles ont des difficultés à accéder au crédit d'investissement, pourquoi ?

Est-ce qu'elles connaissent les différents systèmes de financement spécialisés pour les petites entreprises ? Cela fera l'objet de notre troisième chapitre.

CHAPITRE III. LE SYSTEME FINANCIER A MADAGASCAR

Nous allons commencer par une description générale de l'environnement financier malgache avant d'expliquer l'importance du système financier dans l'économie, et de détailler les différents acteurs qui prennent parts dans le financement des petites entreprises.

SECTION I. VUE D'ENSEMBLE SUR L'ENVIRONNEMENT FINANCIER MALGACHE

L'environnement financier malgache est constitué par la politique monétaire et une infrastructure financière l'appuyant.

§1 La politique monétaire malgache

La politique monétaire malgache porte principalement sur la masse monétaire, le taux d'intérêt, le financement du déficit public, la fourniture de services financiers.

La banque centrale de Madagascar (BCM) élabore et met en œuvre la politique monétaire et de crédit.

§2. L'infrastructure financière

L'infrastructure financière représente l'appui institutionnel apporté au système financier, par le cadre législatif et réglementaire régissant les transactions financières, les pratiques d'audit, la publication des résultats comptables et financiers et les opérations du système de paiement.

Les lois 95-030 et 96-020 sont celles régissant la profession d'institution financière.

Quant à la comptabilité, on se réfère au Plan comptable Général 1987, actuellement ce dernier est en cours de révision pour un Plan comptable Général 2005.

Le système financier comporte trois éléments de base qui sont les institutions, les instruments et les marchés.

§3. Les institutions financières

On relève la présence de :

- la banque centrale
- sept banques primaires
- les institutions financières mutualistes
- les institutions financières non mutualistes et autres

A. Les banques :

Le système bancaire malgache est actuellement composé de 7 banques :

- Le BFV-Société Générale, filiale de la Société Générale

- La BNI-Crédit Lyonnais Madagascar, filiale du Crédit Lyonnais SA
- La Banque Malgache de l'Océan Indien (BMOI), Filiale du Groupe BNP Paribas
- L'Union Commercial Bank (UCB), filiale de la Mauritius Commercial Bank (Maurice) et de la Standard Bank
- La SBM-Madagascar filiale de la State Bank of Mauritius (Maurice)
- La BTM-BOA Madagascar filiale du Groupe Bank of Africa/African Financial Holding
- La CMB ou Compagnie Malgache des Banques

Enfin, la société de Gestion et de Recouvrement (SGR) a été mise en place pour le recouvrement des créances compromises de la BOA, tout comme la SOFIRE (Société Financière de Réalisation) l'a été pour celles de la BFV-SG

B. Les institutions financières mutualistes :

L'histoire de la micro finance à Madagascar est récente elle n'a commencé à se développer réellement qu'à partir de l'année 1996. Etant donné que Madagascar est un pays en voie de développement, la réduction de la pauvreté est l'objectif sur lequel est basé la politique économique du gouvernement.

Ainsi, les années 1990 ont vu l'émergence des institution financières dans la petite entreprise.

Ce sont des établissements financières à statut particulier et ayant pour objet la collecte de l'épargne de leurs adhérents sous forme de parts sociales et de dépôts rémunérés qui en constituent leur ressource, d'une part, et la distribution de crédits à ces mêmes adhérents, d'autre part.

Ce sont : l'Association des Caisses d'Epargne et de Crédit Autogérées (AECA), le Ombona Tahiry Ifampisamborana Vola (OTIV), le Tahiry Ifamonjena Amin'ny Vola (TIAVO), la Caisse d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuelle (CECAM), L'Action pour le Développement et le Financement des micro entreprises (AdéFI), les Mutuelles d'Epargne Crédit (MEC) genre Hasimbola, Haingonala, Fampisamborana (HAIF), Famonjena, Mamokatra.....

C. Les institutions financières non mutualistes et autres :

Ce sont entre autres l'Association pour la Promotion de l'Entreprise à Madagascar (APEM), la Société d'Investissement pour la promotion des Entreprises à Madagascar (SIPEM), Entreprendre à Madagascar (EAM), VOLA MAHASOA, et la Caisse d'Epargne de Madagascar (CEM).

Une autre facette du développement du secteur de la micro finance est montrée par la naissance d'un projet de création d'une société de cautionnement mutuel(SCM) destinée à apporter un soutien financier, particulièrement aux PE en 2002. Une étude de faisabilité commerciale et technique d'une telle entité en juin 2002 montre que l'octroi de crédits aux PE représente un risque élevé pour le système bancaire d'une part, en risque lié au secteur, mais aussi, d'autre part, l'incapacité de celles-ci à fournir des garanties conséquentes.

D. Les instruments financiers

Les instruments d'épargne sont la monnaie, les dépôts à vue et à terme, en devises et en Ariary (Ar), l'assurance et les obligations.

Les financements sont classiques : à court terme, moyen terme, et long terme.

E. Les marchés financières

Les marchés financiers comprennent généralement un marché primaire pour l'émission des obligations et titre négociables, et un marché secondaire pour l'échange de ces instruments mis en circulation.

A Madagascar, le marché financier se limite au Marché Interbancaire des Devises (MID), Il a été mis en place depuis le mois de Mai 1994.

Les Banques Commerciales et la Banque Centrale interviennent au MID, soit pour le compte de leur clientèle, soit pour leurs besoins propres, en vue d'effectuer des opérations d'achat ou de vente de devises contre le Ariary. Le nombre et le volume des transactions connaissent un développement encourageant.

SECTION II. IMPORTANCE DU SYSTEME FINANCIER DANS L'ECONOMIE

Un système financier efficace contribue de façon importante à développer le commerce intérieur et extérieur, à stimuler l'épargne intérieure et surtout à canaliser les ressources disponibles vers de saines applications productives.

Il permet aux agents économiques de regrouper, d'évaluer et de négocier les risques que comportent les diverses activités économiques et que les entreprises ne sont pas disposées à assumer.

Enfin, un système financier efficace permet de répondre au souci des responsables malgaches de mener plus efficacement leur politique macro-économique et de s'adapter aux bouleversements intérieurs et extérieurs.

SECTION III. LES ACTEURS DANS LE SYSTEME FINANCIER

A part les institutions financières qui font elles-mêmes partie du système financier, on distingue également le gouvernement, les bailleurs de fond ou organismes d'appui, les organismes de direction et de contrôles des établissements financiers, et les institutions de formation et d'informations, sans oublier le financement informel.

§1. Les institutions financières

On distingue les banques, les institutions de micro finance et l'intervention de l'Etat.

A. Les banques :

Les banques jouent un rôle économique très important. « Les opérations de banque comprennent la réception de fonds du public, les opérations de crédit,¹⁰ ainsi que la mise à la disposition de la clientèle ou à la gestion de moyen de paiement ».

En effet, la banque est l'intermédiaire entre les détenteurs de capitaux et les utilisateurs de ceux-ci : elle donne la garantie aux apporteurs de la sécurité de remboursement, sollicite par une politique de commerce les détenteurs de capitaux afin qu'ils viennent apporter leur argent à ses guichets.

La banque est également le fournisseur de capitaux : elle met à la disposition de l'économie et des entreprises publiques et privées les capitaux nécessaires à leur développement ainsi qu'à leur fonctionnement.

Elle peut aussi jouer le rôle de conseiller de l'entreprise : conseils en gestion financière allant de l'aide directe au preneur de décision dans l'entreprise, à la formation des personnes intéressées à la pratique de cette discipline ;

Elle aide les entreprises qui désirent avoir des activités à l'étranger.

¹⁰ JEAN JACQUE BURGARD ; la banque en France, édition Dalloz 1998, page 37

Enfin, elle propose des services multiples comme la gestion comptable, les modèles de prévisions financières pour le choix des investissements, la gestion des informations sur les études sectorielles. Ces services sont mis à la disposition de l'entreprise, moyennant rémunération.

Les banques proposent des crédits d'investissement aux petites entreprises, mais à des prix excessivement chers et conditionnés par des garanties dissuasives pour ces petites entités.

B. Les institutions de micro finance :

Les institutions de micro finance pratiquent l'activité de collecte d'épargne et de financement des petits producteurs ruraux et urbains.

La population bénéficiaire est relativement pauvre ou tout au moins exclue du système bancaire classique. Ce qui les caractérise est la faiblesse des montants des opérations d'épargne et de crédits.

D'autres institutions financières par des organismes internationaux comme la Société d'Investissement pour la Promotion des Entreprises à Madagascar (SIPEM) et Entreprendre à Madagascar (EAM), contribuent à la création ou au développement des petites et Moyennes Entreprises /Petites et Moyennes Industries qui ont des difficultés à accéder aux sources de financement traditionnelles, en mettant en place, soit des fonds de garantie, soit des concours financiers.

§2. L'Etat

L'Etat n'intervient pas directement dans la propriété des institutions financières, mais par contre joue des rôles appropriés dans la gestion macro-économique :

- Il doit maintenir les taux d'intérêts réels sur les dépôts ;
- Il doit garantir que les emprunteurs des institutions financières opèrent dans un contexte économique sans distorsions ;
- Il doit fournir le cadre réglementaire propre à concilier un système financier efficace qui permet aux responsables de la gestion financières une liberté d'action ainsi que la sécurité des fonds des investisseurs ; lors des interventions sur la profession du capital-risque , l'Etat doit déterminer l'environnement fiscal, juridique, réglementaire et même financier dans lequel les professionnels opèrent.

§3. Les bailleurs de fonds

Les Bailleurs de Fonds interviennent intensivement à Madagascar, surtout pour le développement des institutions de la micro finance. Plusieurs réseaux bénéficient de leurs appuis et aideront à créer d'autres réseaux dans des zones non encore couvertes.

Ils concourent aussi à financer les activités de soutien au développement des petites et Moyennes Entreprises /Petites et Moyennes Industries. Ce sont notamment la Banque Mondiale (crédit APEX) ; le Programme des Nations Unis pour le Développement (PNUD) et le Fonds d'Equipement des

Nations Unies (FENU) ; l'Union Européenne ; l'Agence Française de développement (AFD) ; la Coopération Française ; l'United States Agency for International Développement (USAID)...

§4. Les organismes de direction et de contrôle des établissements financiers

A. Le CNC (Conseil National du Crédit) :

Le CNC étudie les conditions de fonctionnement du système bancaire et financier, notamment dans ses relations avec la clientèle.

Il peut, dans ces domaines, émettre des avis et faire procéder aux études qu'il estime nécessaire ; à cet effet, il peut demander à la Banque Centrale et aux administrations compétentes de lui fournir, sous le couvert du secret professionnel, les informations utiles à l'accomplissement de sa mission.

Il peut être saisi pour avis par le Ministre chargé de l'Economie et de Finances des projets de lois ou de décrets entrant dans le domaine de sa compétence et consulté dans le cadre de l'élaboration du plan gouvernemental. Il adresse chaque année au Président de la République et à l'Assemblée Nationale un rapport relatif au fonctionnement du système bancaire et financier.

B. La CSBF (Commission de Supervision Bancaire et Financière) :

Sa mission concerne :

- Le montant du capital des établissements de crédits et les conditions dans lesquelles des participations peuvent être prises, étendues ou cédées dans ces établissements, ainsi que dans les établissements financiers détenant un pouvoir de contrôle effectif sur un ou sur plusieurs établissements.
- Les conditions d'implantation des réseaux
- Les conditions dans lesquelles ces établissements peuvent prendre des participations
- Les conditions des opérations que peuvent effectuer les établissements de crédit, en particulier dans leurs relations avec la clientèle ainsi que les conditions de la concurrence
- L'organisation des services communs
- Les normes de gestion que les établissements de crédit doivent respecter en vue notamment de garantir leur liquidité, leur solvabilité et l'équilibre de leur structure financière
- La publicité des informations destinées aux autorités compétentes
- Les instruments et règles de crédit
- Les règles relatives à la protection des déposants
- Les règles applicables à l'organisation comptables , aux mécanismes de contrôle et de sécurité dans le domaine informatique, ainsi que les procédures de contrôle interne. Elle fait effectuer les contrôles sur pièces et sur place qu'elle estime nécessaire. Elle peut demander aux établissements concernés tout document, renseignement, éclaircissement ou justification utiles à l'exercice de sa mission.

La CSBF peut prononcer une sanction disciplinaire depuis l'avertissement jusqu'à la radiation.

C. Les associations professionnelles bancaires, mutualités et non mutualistes:

On relève la présence de :

- L'Association Professionnelle des Banques (APB)
- L'Association Professionnelle des Institutions Financières Mutualistes (APIFM)
- L'Association Professionnelle des Institutions de Micro Finance Non Mutualistes (APIMNM).

Elles doivent recueillir respectivement les associations professionnelles du secteur bancaire, financier mutualiste et non mutualiste.

Ces groupements ont un caractère obligatoire, et nul ne peut exercer la profession de banquier, d'institutions financière mutualiste ou non ou une profession s'y rattachant, sans faire partie de cette association.

A titre principal, l'APB sert d'intermédiaire entre leurs membres d'une part, le CNC et la CSBF, d'autre part.

Ces associations donnent un certain nombre d'avis, par exemple, pour l'inscription de nouveaux membres sur les listes professionnelles. Elles assurent la défense des intérêts généraux des professions concernées.

§5. Les institutions de formation et d'informations

Les institutions de formations et d'informations interviennent indirectement sur le marché financier comme les petites entreprises ne disposent ni de services, ni d'argent pour investir spécialement pour la formation ou pour l'acquisition de certaines informations, ces institutions devraient leur être profitables.

On relève la présence de plusieurs de ces institutions :

- Centre d'Information technique et Economique (CITE) : documentations professionnelles ; informations stratégiques, économiques, techniques et commerciales
- Projet d'Appui au secteur privé : Documentation
- Conseil National de la Formation technique professionnelle (CNFTP) : formation professionnelle
- Landscape Développement Interventions (LDI) : Formation en entrepreneuriat pour les entreprises favorables à l'environnement

- Centre d'Information et de Documentation Scientifique et Technique (CIDST) : information scientifique et technique
- Centre National de Recherche Industrielle et Technologique (CNRIT) : informations techniques
- Entreprendre à Madagascar (EAM) : formation à l'entrepreneuriat, formation des promoteurs à la gestion
- Association pour la Promotion de l'Entreprise à Madagascar (APEM) : conseil, information, formation à la gestion

§6. Le financement informel

Généralement, les petits entrepreneurs font appel à leurs familles, et le plus souvent, des personnes sans scrupules leur prêtent de l'argent à des taux usuraires allant de 40% à 100%.

On relève également la présence de groupements et autres individus exerçant des activités de financement « informel » ou autonome. N'ayant pas plus d'informations sur le sujet, ces groupements peuvent avoir les formes d'usurier, de caisses de solidarité, de tontine ou encore de banquier ambulant et de crédit individuel.

Ainsi donc, les petites entreprises qui constitueront le pilier de la croissance malgache ont des besoins en financement, non seulement pour faire face à la concurrence mais aussi leur investissement.

Enfin dans le quatrième chapitre, nous allons étudier le diagnostic général du financement des petites entreprises.

CHAPITRE IV. DIAGNOSTIC GENERAL DU FINANCEMENT DES PETITES ENTREPRISES

Le diagnostic porte sur les investissements, il serait convenable de commencer par une définition succincte de ceux-ci et ses principales caractéristiques avant de traiter les problèmes de financement.

SECTION I. LES INVESTISSEMENTS

§1. Définition

Selon Edith glinger, « l'investissement est un engagement durable de capital que fait l'entreprise en vue de maintenir ou d'améliorer sa situation économique

D'un point de vue financier, l'investissement se traduit par une sortie de fonds initiale, qui doit avoir des effets sur plusieurs années, sous forme d'encaissement successifs¹¹ »

Du point de vue économique, l'investissement est l'emploi de capitaux visant à accroître la production d'une entreprise ou à améliorer son rendement¹².

Un projet d'investissement correspond donc à l'acquisition d'un ensemble d'immobilisation qui permet de réaliser ou de développer une activité donnée.

§2. Caractéristique

L'investissement est caractérisé par 3 notions essentielles :

- La durée : elle est relativement longue par rapport aux opérations d'exploitation. La comptabilité distingue les investissements inscrits en immobilisation dont les conséquences s'étalent sur plusieurs années, des charges dont les effets sont immédiates. L'acquisition d'une machine nouvelle, la construction d'une usine ou l'information de l'entreprise sont des décisions d'investissement ; une campagne de publicité, un séminaire de formation des cadres sont des charges de l'exercice. Traditionnellement, les choix d'investissement se cantonnent dans le domaine industriel et commercial
- Le risque : dans la mesure où les effets de l'investissement s'étendent sur plusieurs périodes, ils sont le plus souvent incertains, et donc risqués. L'accroissement du chiffre d'affaire, lié à une nouvelle usine, les économies de coût de résultat de l'informatisation d'une tâche ou de l'acquisition d'une machine plus performante sont difficiles à prévoir. La complexité des choix d'investissement est étroitement liée à cette incertitude. C'est la probabilité de récupérer la dépense initiale et de réaliser un gain s'il s'agit donc d'espoir et non de certitude,

¹¹ Edith Glinger, *Gestion financière de l'entreprise*, mémentos Dalloz, page 44.

¹² Dictionnaire Larousse.

la récupération de la dépense étant soumise à de nombreux facteurs. L'engagement pris comporte ainsi un risque plus ou moins grand

- La rentabilité: L'objet de l'investissement est d'améliorer la situation de l'entreprise. En règle générale cela se traduit par des mesures financières : l'investissement doit accroître la valeur de la firme. L'entreprise est cependant parfois amenée à opter pour des investissements non rentables, du moins à court terme, mais qui s'inscrivent dans son développement, et qui lui paraissent indispensables, c'est le cas des investissements stratégiques, tels que, par exemple l'acquisition d'un concurrent qui permet à la firme de doubler sa part de marché d'atteindre une taille critique.

Il s'agit d'échanger des décaissements immédiats contre une série de recette future supérieure aux dépenses initiales. Elle est mesurée par la VAN (valeur actualisée nette) et par le TRI (Taux de rendement interne)¹³

§3. Objectifs des investissements

Lorsqu'une entreprise quelconque a un projet d'investissement, ce dernier peut avoir des finalités différentes. Ce peut être pour :

- un renouvellement ou un remplacement des moyens de production déjà existants. Dans ce cas, il s'agit de maintenir la capacité de l'entreprise en renouvelant les équipements.
- Une modernisation : c'est l'investissement de productivité. L'objectif est d'améliorer la productivité par la modernisation des équipements ou des techniques.
- Une expansion : il s'agit d'accroître la capacité de production par l'acquisition de moyens supplémentaires
- Une diversification ou d'innovation : le but étant d'élargir la gamme de produits ou de créer des produits nouveaux.

§4. La demande de financement

La petite entreprise ayant pour objectif la pérennité de l'affaire, elle a généralement des besoins de financement en vue de renouveler les moyens de production et de moderniser les équipements pour la croissance de l'activité.

L'acquisition d'équipement plus adapté lui permettra d'abaisser les coûts de revient des produits par une meilleure combinaison des facteurs de production et d'améliorer la qualité de ceux-ci à coûts de revient égal. Ces investissements lui permettront par conséquent de faire face à la concurrence. Ces

¹³ Cours politique financière 4^{ème} année : MOHAJY Andriantiana

besoins se situent entre ceux des micro entreprises et celles ceux des grandes. Basée sur les études marketing et offres des banques et sur la PNSP, une estimation des caractéristique des besoins peut être faite :

Le montant est situé approximativement entre 2et 50 millions de Ar. L'emprunt dure de 6 mois à 5 ans. Le taux d'intérêt variant en fonction de celui de la Banque Centrale, il est majoré de 4 à 9 points selon le degré de risque encouru par la banque prêteuse.

Les garanties sont obligatoires, et dans tous les cas, sa valeur doit concurrencer le montant total du projet.

SECTION II. LES EMBARRAS DE FINANCEMENT DES PETITES ENTREPRISES

La majorité des banques malgaches proposent des financements d'investissement aux petites entreprises.

Cependant, on remarque que malgré l'offre, la demande n'est pas satisfaite.

On constate que : « les petites entreprises ont des difficultés d'accès au crédit d'investissement. »

Le fait est que dans la majeure partie des cas, elles ne satisfont pas aux conditions exigées par les institutions de crédit.

En effet, elles se plaignent des taux d'intérêt trop élevés mais surtout les garanties exigées sont trop lourdes (minimum 100% du montant du projet), il en est de même que le montant de l'apport du promoteur (30% minimum)¹⁴.

Les PE ne peuvent pratiquement pas obtenir des prêts à long terme qui, pourtant, sont les conditions de développement de celles-ci pour une croissance durable de l'économie.

Visiblement, les petites entreprises souffrent de cette situation qui ne les avantage pas face à la concurrence déloyale (du fait de la situation informelle) de certaines d'entre elles, mais aussi des micros entreprises.

Généralement, les conditions bancaires de financement de l'investissement sont les suivantes :

Tableau 1. Conditions bancaires de financement de l'investissement

	BNI CL	BMOI	BFV SG	BTM BOA	UCB	CMB	SBM
Taux	Taux directeur de la BNI + quelques points	Non fixe, suivant risque	Fonction du taux directeur BCM	Fonction taux directeur BCM	Fonction taux directeur BCM	Fonction taux directeur BCM	Fonction Taux Directeur BCM
Garantie	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Apports	30%	30%	30%	20% à 30%		20 à 80%	

¹⁴ Condition bancaire de financement de l'investissement.

Délais de remboursement	5 ans max	5 ans max	6 mois à 5 ans	18 mois	MT 2 à 5 ans LT +de 5 ans	Court et moyen terme	
Différé	6 à 12 mois	6 mois à 12 mois	6 à 12 mois	1 à 24 mois			
Montant	2 millions minimum	Suivant le coût du prêt		48millions Ar max			Suivant coût du prêt

Source : bulletin d'information et de statistique de BCM Décembre 2003

Les problèmes de financement que rencontrent les petites entreprises peuvent donc se résumer en trois groupes de mots : les taux d'intérêts, les garanties, et la crédibilité.

On étudiera particulièrement ces problèmes au niveau des banques car l'entreprise cherche à se développer. Plus tard, elle sera une moyenne ou grande entreprise, clientèle en particulier visée par les banques, plutôt que les institutions de micro finance.

§1. Les taux d'intérêt bancaires

Les conditions de la banque centrale auprès des banques commerciales de ces dernières années sont les suivantes (fourchettes de taux moyen pondéré) :

Tableau 2. Taux de base de la Banque Centrale sur les crédits

Périodes	Taux de base	Taux de base sur les crédits à		
		Court terme	Moyen terme	Long terme
2001	10,95 – 13,25	9,25 – 18,75	9,97 – 17,50	12,80 – 17,50
2002	11,0 – 12,75	9,25 – 22,0	9,80 – 17,50	12, - 17,50
2003	9,23 – 11, 75	5,55 – 20, 75	8,40 – 16,65	8,25 – 16,95

*Source : Bulletin d'informations et de statistiques Banque Centrale de Madagascar.
Décembre 2003.*

L'analyse de ce tableau montre que la tendance des taux sur les crédits à long et moyen terme va en diminuant.

Considérant les risques à long et moyen terme et celui de l'inflation, les crédits concernés sont généralement plus chers que les autres types.

Cependant, ce sont les taux de base des crédits que la Banque Centrale accorde aux banques commerciales. Ainsi, ceux-ci seront encore majorés de quelques points avant d'être redistribués aux opérateurs économiques.

Cette majoration augmente selon le risque bancaire encouru, et le type de clientèle (grande entreprise, moyenne ou petite).

Les petites entreprises sont jugés comme étant une des plus risqués, aussi le coût de l'intermédiation financière est-elle assez élevé.

Pourtant, les clientèles visées ne peuvent se permettre des coûts aussi chers.

§2. Les garanties

Du point de vue des petites entreprises, l'endettement entraîne l'obligation stricte de payer des charges financières (elles comprennent aussi bien les remboursements contractuellement prévus que les charges d'intérêts).

Or, toute baisse de rentabilité d'exploitation de l'entreprise entraîne le risque pour celle-ci de ne pas pouvoir rembourser la banque au moment prévu. Ce risque est d'autant plus important que l'endettement est élevé.

Les garanties demandées par les banques dépassent parfois les 100% du montant recherché.

Les petites entreprises affaiblies par la crise et la concurrence intensive des autres types d'entreprises ne peuvent s'engager entièrement dans des conditions de garanties du genre hypothèque d'immeubles, nantissement fonds de commerce...

Elles se retrouvent alors sans financement et renoncent à développer leurs activités, faute de crédit.

Le financement des besoins en fonds de roulement se fait essentiellement sur fonds propres. Selon notre dernière enquête, 21% seulement des industries ont accès au crédit bancaires.

§3. Les Etats financiers

Les banques ont des ratios de prudence à respecter, ceci pour la bonne marche de la société, mais aussi pour la sécurité des déposants. A la demande de financement, la banque étudie les états financiers du demandeur afin d'évaluer la rentabilité du projet, ainsi que l'évolution du chiffres d'affaires et d'autres agrégats financiers ; ceci afin de cerner le risque à encourir.

Au terme de cette étude, peu d'entreprises de petite taille sont financées. Ces dernières reprochent souvent aux banques de ne pas leur faire confiance et de n'accorder des crédits qu'aux grandes entreprises. Le fait est que les états financiers de ces petites entreprises, le plus souvent, reflètent mal la situation de celle-ci. Ces documents n'étant pas fiables, les banques ne peuvent baser leur espérance de rendement sur aucun élément tangible. La demande est automatiquement rejetée. Les relations entre banquiers et les petites entreprises ne s'amélioreront que sous la condition d'une transparence de ses états financiers, cela nous amène à étudier la seconde partie.

DEUXIEME PARTIE :

LES CONTRAINTES ET LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DES PETITES ENTREPRISES

LES CONTRAINTES ET LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DES PETITES ENTREPRISES

Dans cette partie, on va parler des contraintes et des propositions d'amélioration ainsi que des perspectives pour l'investissement des petites entreprises

Dans le premier chapitre nous allons parler de la contrainte à l'origine de ce problème

Dans le second, nous allons aborder l'amélioration de l'environnement des petites entreprises et des institutions financières

Dans le troisième chapitre l'étude va porter sur les perspectives de la proposition financière et enfin le quatrième chapitre porte sur le système de fonds de garantie malgache

CHAPITRE I. LES CONTRAINTES A L'ORIGINE DES PROBLEMES DE FINANCEMENT DES PETITES ENTREPRISES

SECTION I. EVOLUTION DES CREDITS A L'ECONOMIE

Le tableau ci-après retrace l'évolution des crédits à l'économie par terme :

Tableau 3. Evolution des crédits à l'économie (En millions de Ar)

Périodes	CCT	CMT	CLT	Autres concours	Total	Trésor	Autres	Total des crédits
2 001	371418 ,4	80855,6	45990,6	1889,2	500153	231	55283,6	555668,4
2 002	366783,2	76356,8	42548,6	1214	486902,6	613	72823,2	560338,8
2 003	429920,4	112454,6	39281	1911,2	583767,2	587,8	587,8	587662,4

CCT : Crédit à court terme

CMT : crédit à moyen terme

CLT : crédit à long terme

Source : Bulletin d'informations et de statistiques BCM, décembre 2003.

En général, l'évolution des crédits à l'économie est modérée.

Cependant, l'on constate que les crédits à long terme ont beaucoup régressé (de 45990,6 millions de Ar en 2001 à 39281 millions de Ar seulement en 2003).

Par ailleurs, ils n'ont jamais dépassé les 9% du total des crédits à l'économie ces trois dernières années. L'essentiel des crédits est concentré sur les financements à court terme.

Les crédits à long terme sont donc insuffisants.

Cette situation est due à la caractéristique des ressources des banques qui sont à court terme. L'octroi de financement à long terme fait courir aux banques le risque de transformation.

Pour inverser la tendance, il faudrait développer l'épargne nationale en mettant en place des instruments de placement adaptés, notamment en étendant les réseaux de collecte et en maintenant des taux d'intérêt réels positifs sur les placements. Ayant identifié les contraintes qui empêchent l'accès au crédit des sujets cités précédemment, nous allons maintenant chercher l'origine de celles-ci

Tableau 4. Evolution des dépôts à terme et de l'épargne (En millions de Ar)

Période	dépôts			A terme	obligations	Avoir de l'Etat
	A vue Ar	En devise	D'épargne			
2001	614820	154741,6	71511,2	71435,8	34545,4	68477
2002	659559,2	175771,4	85385,4	7151	35473	81004,2
2003	676932,6	2095350,2	122424,4	64419,2	33432,6	89703,2

Source : Bulletin d'information et de statistiques. BCM. Décembre 2003.

Ce tableau montre que les ressources à long terme (dépôts, épargne, obligations) ne dépassent pas les 35% des ressources à court terme. Et bien que l'on observe un accroissement de ces dépôts à long et moyen terme, il est encore trop lent.

L'épargne locale est nettement insuffisante eu égard aux besoins d'investissement. Cependant, le peu d'épargne disponible ne passe pas, pour l'essentiel, dans le circuit bancaire. Le taux de « bancarisation » de l'économie malgache est estimé à 30%. L'épargne bancaire est pour ainsi dire quasi inexistante.

Compte tenu de la politique de taux créditeurs (taux créditeurs réels continuellement négatifs), et des habitudes de la population (méfiance envers les banques) le système bancaire a une capacité de mobilisation de l'épargne assez faible.

Tableau 5. Taux sur les dépôts

Périodes	dépôts				Caisse d'épargne	
	A vue	3 mois à 1 an	1 à 2 ans	2 ans et plus	Comptes ordinaires	Comptes stables
2001	0,83 – 1,26	3, 19 – 9, 10	3,19 – 9 ,10	3 , 19	4,25	5
2002	0,75 – 1,00	3,30 – 9,35	3, 32 – 5, 18	3,32 – 5,18	4	4,75
2003 (sept)	0,45 – 2,25	3,01 – 9,95	3, 01 - 07	3,01 – 7,01	4	4,75

Source : Bulletin des informations et statistiques. Banque centrale de Madagascar décembre 2003

Le système bancaire privilégie les crédits à court terme que ceux à long terme, ne voulant pas courir les risques pouvant toucher les ressources.

De plus, les ressources disponibles s'orientent vers le Trésor public par l'intermédiaire des Bons du Trésor. En effet, pour financer son déficit, l'Etat recourt massivement à l'emprunt. Les Bons du Trésor par Adjudication qui sont très bien rémunérés (17%) sont ouverts à tous les agents économiques et non plus seulement aux établissements financiers. Le secteur productif est concurrencé par l'Etat dans la collecte d'épargne et l'accès aux ressources des banques.

Les créances sur l'Etat sont passées de 236479 millions de Ar en 2001 à 376660,8 millions de Ar en 2003¹⁵.

La collecte d'épargne est essentiellement réalisée par les institutions de micro finance (CEM, MEC...), ces réseaux de collecte ne s'adressent cependant qu'à une infime partie de la population et sont concentrés en ville et sur le secteur formel. C'est pourquoi leur capacité de mobilisation de l'épargne est restreinte. Les ressources à long terme sont insuffisantes.

SECTION III. LES ORIGINES DES CONTRAINTES DES CONDITIONS BANCAIRES

Deux éléments sont à étudier :

- l'absence de transparence des états financiers
- et les contraintes à l'origine des conditions restrictives des crédits

§ 1. Non transparence des Etats financiers

L'absence de transparence et de fiabilité dans les états financiers des entreprises n'est pas de nature à donner confiance aux banques, qui évitent de ce fait les risques à long terme.

Les obligations concernant le dépôt des états financiers au greffe du tribunal de commerce ne sont pas respectées. Le projet de central de bilans initié en 1987 n'a toujours pas abouti.

De plus, les informations sectorielles pouvant servir de référence sont rares.

Les banquiers considèrent que les dossiers bancables sont peu nombreux et que peu de promoteurs ont une bonne pratique du système bancaire.

Par ailleurs, le système juridique et financier actuel constitue un obstacle aux prêts. La difficulté à réaliser les hypothèques et les garanties prises par les banques est un obstacle majeur.

De leur côté, les petites entreprises ne respectent pas les normes de comptabilité en vigueur. Ainsi à risque élevé, correspond une rémunération élevée.

C'est la raison pour laquelle les banques demandent des garanties supérieures ou égales à 100% du montant du prêt.

§ 2. L'origine des taux élevés

Depuis fin 1998, la situation macroéconomique de Madagascar est caractérisée par l'existence de tensions inflationnistes. De ce fait, le coût de l'argent a relativement augmenté. Les taux utilisés par les banques dépendant du taux directeur ou taux de base consenti par la Banque Centrale aux banques primaires, il en résulte que les taux de ces dernières s'en trouvent augmentés.

En janvier 2004, du fait de la politique monétaire et fiscale de l'Etat, le taux de base de la Banque Centrale qui était à 11,75% en 2003, est descendu à 7% pour qu'il ait pu rendre plus accessible les crédits à long et moyen terme.

¹⁵ Source : bulletin des informations et statistiques. Banque central de Madagascar, 2003.

Cependant, dernièrement au mois d'avril 2004, la Banque centrale vient de décider de relever son taux directeur, de 7 à 9,5%¹⁶ et de porter les réserves obligatoires de 12 à 15%. L'effet de ces deux mesures sera inmanquablement l'augmentation généralisée des taux d'intérêt bancaires. De plus, le relèvement des réserves obligatoires est destiné à réduire la capacité des banques à faire des crédits économiques. Le nouveau taux directeur augmentera donc le prix de l'argent alors que les nouvelles réserves obligatoires réduiront le volume ou si l'on veut, la quantité des crédits.

En effet, la détaxation et les importantes dépenses hors budget ont abouti à une situation économique telle que l'on observe un dérapage du taux de changes et l'inflation. A part de l'inflation et la politique monétaire et fiscale de l'état, une des origines de ces taux élevés est aussi l'absence de concurrence

En effet, les opportunités offertes par la loi Bancaire ne sont pas utilisées pleinement car compte tenu des risques que présente l'activité bancaire, Madagascar attire d'abord les banques qui connaissent le mieux le terrain. Celles-ci se recrutent parmi les banques françaises ou mauriciennes qui accompagnent leurs entreprises et ont l'avantage de la proximité linguistique et culturelle et/ou géographique.

Par ailleurs, si l'argent peut être trouvé localement et s'il n'y a pas de problèmes de compétences pour exploiter une banque, il est nécessaire de s'allier avec une banque déjà établie, donc avec une banque étrangère, ce qui limite les projets locaux.

Madagascar est d'abord évalué par son risque pays (pays très risqué et à très petit marché), ce qui réduit considérablement le nombre de candidats à l'investissement dans le système financier.

Dans l'état actuel des choses, seules les banques françaises dont le système est proche de celui de Madagascar seraient intéressées.

SECTION IV. INADAPTATION DES PRODUITS POUR PETITE ENTREPRISE

Selon le Programme National d'Appui au Secteur Privé : « les institutions comme Apem, Sipem, Adéfi, et les mutuelles, appuient généralement les micro entreprises, tandis que les établissements bancaires classiques financent les entreprises beaucoup plus grandes. Les entreprises dont les besoins financiers se situent entre 4 millions et 20 millions de Ar, c'est-à-dire celles de la très grande majorité des PE donc des entreprises malgaches, ne trouvent pratiquement pas de répondant, ni de ligne de crédit pour satisfaire leur besoin. »

Les produits financiers aux PE existent. Cependant, les garanties demandées sont généralement celles que seules les grandes entreprises peuvent procurer.

Le montant peut être négociable, mais les garanties dissuasives rendent les produits, tels les crédits d'investissement inadéquats pour les petites entreprises.

SECTION V. MANQUE D'INFORMATIONS

Après nos recherches sur le financement des petites entreprises, il s'avère que celles – ci ne connaissent pas l'existence de grand nombre de produits qui leur sont destinés, cela est à cause des contraintes citées plus haut, elles ne cherchent plus à en savoir plus.

Une autre raison est qu'il y a manque de diffusion d'information et de concertation entre banques et petits opérateurs économiques.

¹⁶ *Express de Madagascar*, 30 avril 2004.

Un autre problème, c'est l'accès aux informations économiques et commerciales actuelles, et à jour. Le mouvement de la mondialisation et la tendance vers la société d'information constitue des tendances lourdes pour lesquelles les PE ne doivent pas être en reste.

SECTION VI. ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

La petite entreprise se trouve entre l'enclume et le marteau, entre d'une part les micro entreprises, composées pour l'essentiel du secteur informel, et d'autre part, les petites et moyennes entreprises classiques. La concurrence avec des entreprises de taille supérieure est également agressive. Ces dernières bénéficient de l'effet de volume avec tout ce qui s'en suit.

Si, par rapport aux micros entreprises, le niveau technologique des petites entreprises est plus élevé, il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'une technologie vétuste et souvent mal adaptée.

L'outillage et les matériels sont souvent archaïques, ne donnant que de faibles rendements. L'utilisation des matériels d'occasion, peu fiable, coûte plus cher à l'entretien et la réparation, aggravant ainsi les besoins financiers de l'entreprise. La plupart du temps, les matériels sont déjà amortis et souvent maintenus par simples bricolages. L'accès à du matériel neuf et même à des matériels de bonne occasion est quasi-impossible compte tenu du coût élevé.

De plus, les grandes et micro entreprises se procurent plus facilement du crédit à long et moyen terme. Par conséquent, les PE déjà affaiblies ne pourront se relever seule et encore moins engager toute l'entreprise comme garantie de remboursement.

Cette faiblesse constitue un grand facteur de blocage à l'accès au crédit d'investissement des petites entreprises.

D'autres problèmes préoccupent la petite entreprise dans ses relations avec l'Etat.

D'abord, une bonne partie d'entre elles considère que les procédures de déclarations administratives, fiscales et sociales sont trop lourdes et ne sont pas nécessairement utiles ; ces obligations le défavorisent dans leur lutte concurrentielle avec les entreprises du secteur informel.

A la lueur de ce diagnostic fait dans la première partie, une amélioration au niveau de l'environnement même des petites entreprises peut être apportée afin de leur permettre l'accès au crédit d'investissement.

Une amélioration peut également être envisagée au niveau de l'environnement des institutions de crédit.

Il est évident que la croissance de l'économie est un « must » pour encourager les investissements.

Des propositions d'innovations financières seront ajoutées afin d'aider les petites entreprises qui ont besoin de financement d'investissement.

Ces améliorations feront l'objet du deuxième chapitre de cette dernière partie.

CHAPITRE II. L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DES PETITES ENTREPRISES ET DES INSTITUTIONS FINANCIERES

L'amélioration des conditions au crédit est la première priorité pour les PE.

Afin de donner une chance aux PE de se développer et ainsi pousser une croissance soutenue de l'économie, il est nécessaire d'améliorer l'environnement des PE afin qu'elles puissent acquérir des équipements.

SECTION I. L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DES PETITES ENTREPRISES

§ 1. Des conditions d'accès au crédit

L'accès au crédit est conditionné par la transparence des états financiers demandés par les banques et par la capacité de ces petites entreprises à s'endetter et à rembourser son crédit. Dans un premier temps, nous allons essayer de promouvoir la transparence des états financiers, et dans un second, aider les PE à renforcer leur capacité de remboursement et d'endettement.

A. La transparence des états financiers :

- La transparence des états financiers commence par une bonne tenue de la comptabilité afin de présenter des états financiers fiables, et par conséquent de diminuer l'attitude prudente des banques.
- Les PE devraient respecter les normes compatibles en vigueur.

L'amélioration des règles générales de comptabilité, d'audit et de rapports financiers et la mise à jour du Plan Comptable 1987 sont actuellement en cours avec le PCG 2005.

On doit recommander d'accorder des avantages fiscaux aux entreprises qui font approuver leurs comptes. Cela les encouragerait à la fiabilité des informations les concernant.

B. Renforcement de la capacité d'endettement et de la capacité d'autofinancement des petites entreprises :

- La capacité d'emprunt donne un angle de vue sur la plus ou moins grande indépendance financière de l'entreprise.

Du point de vue du banquier, elle représente le partage du risque entre les actionnaires et le banquier prêteur; plus le ratio d'endettement sur fonds propres est petit, plus l'entreprise est solvable.

- La capacité de remboursement, quant à elle, est liée à la structure de l'exploitation, notamment du cash flow, à travers le ratio dettes à terme / capacité d'autofinancement (CAF)¹⁷.

L'on pourrait renforcer la capacité d'endettement et celle de remboursement en améliorant le cadre légal, administratif et fiscal des petites entreprises, et en mettant à leur disposition les conditions qui leur permettraient d'accéder à de nouveaux marchés : l'accès à l'information économique et commerciale à jour.

C. L'amélioration du cadre légal, fiscal et administratif des petites entreprises :

Dans le diagnostic, il a été dit que les petites entreprises sont confrontées à la concurrence. Certaines formalités administratives sont trop lourdes et répétées et les défavorisent face aux entreprises micro, petites et moyennes informelles.

- L'allègement et la limitation au strict nécessaire des formalités administratives, financières et fiscales permettront un traitement de dossier plus rapide.
- Des mesures incitatives sont à mettre en œuvre aux fins de formalisation des entreprises du secteur informel.

Opérationnel depuis Mai 2003, le Guichet Unique des investissements et du Développement des Entreprises (GUIDE) a été créé dans le but de faciliter et d'alléger les formalités administratives relatives à la création d'entreprises, à l'investissement et au fonctionnement de celles-ci.

D. L'amélioration de l'accès aux informations :

Afin de favoriser les échanges d'informations financières, commerciales, internationales entre les différents opérateurs économiques, et afin de les réunir et de les concerter dans l'objectif de stratégie de développement de l'économie, on pourrait organiser des plates formes, colloques, ateliers, séminaires. Cela permettrait en même temps aux PE de pénétrer les marchés mondiaux.

On pourrait également multiplier la mise à disposition des outils d'informations tels les centres d'accès à l'information ou sont accessibles les documents économiques et l'internet.

Leur existence doit évidemment beaucoup faire l'objet de communication de masse, visuelle, audio (télévision, radio, journaux, revues des PE, brochures....) afin d'atteindre les publics ciblés et les objectif de diffusion d'informations.

Le regroupement dans un centre unique des systèmes de formation professionnelle, des informations et de la technologie pour les entreprises est prévu par le DSRP dans le cadre du développement et de la dynamisation du secteur privé.

¹⁷ Cours politique financière 4^{ème} année : MOHAJY Andriantiana

Le centre de recherches, d'Etudes et l'Appui à l'Analyse Economique à Madagascar (CREAM) vient d'être créé afin de renforcer les capacités des institutions chargées de la gestion économique.

Le Comité d'Appui au Pilotage de la Relance Economique (CAPE) est la plate forme actuelle de dialogue entre l'Etat et le secteur privé.

Afin de remédier aux problèmes d'insuffisance des ressources à long terme, il est indispensable de favoriser l'épargne et les dépôts à long et moyen terme.

Il est également nécessaire d'améliorer l'environnement bancaire aux fins de résoudre les problèmes de taux et de garanties bancaires.

SECTION I. POUR L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT BANCAIRE

§ 1. Favoriser l'épargne longue et les dépôts a terme

Il faudrait développer des stratégies visant à mieux drainer l'épargne nationale.

Pour remédier aux problèmes de ressources, les institutions financières devraient encourager les dépôts et l'épargne longue par des taux incitatifs.

Et à cela s'ajoute une politique de vulgarisation de l'épargne dans les communes rurales et urbaines de Madagascar. Les principaux acteurs en seront les banques, et les institutions de micro finance pour aider les PE qui ne peuvent accéder au circuit bancaire de l'Etat.

A ces fins, il est également recommandé de renforcer la capacité des Mutuelles d'Epargne Crédit (MEC) financièrement viables, et de renforcer institutionnellement la CEM afin d'inciter l'épargne financière en milieu rural et d'autres citoyens économiquement défavorisés.

Ces institutions leur fourniront davantage de services financiers tout en leur assurant la protection de leurs dépôts.

Il faudrait aussi encourager la BTM – BOA à revitaliser et à développer son crédit rural.

§ 2. Créer un environnement stimulant pour les banques

Enfin d'encourager les banques à investir dans les petites entreprises, certains changements pourraient les aider :

En temps réel, dans le cas de non remboursement d'un prêt, la banque met en œuvre les sûretés, les hypothèques....

Le problème est que les textes comportent quelques obstacles à la mise en œuvre de ces garanties. De ce fait, les banques ne sont pas trop intéressées à financer une protection adéquate des contrats financiers et à établir une nouvelle loi sur les sûretés.

§ 3. Mise en œuvre des garanties

Les banques pourraient également susciter la multiplication de sociétés de Caution Mutuelle. Ce genre de société, en favorisant la création de groupements professionnels à l'échelon local, régional ou national permet de substituer une garantie collective.

Actuellement, les banques peuvent renforcer les fonds propres des PE à fort potentiel de croissance grâce à la création du fonds communs de placement (FCP).

Cette partie ne saurait pourtant être complète si l'on ne proposait pas quelques autres moyens de financement qui s'adaptent aux besoins des petites entreprises.

Les perspectives de crédit-bail et de partenariat sont celles que nous allons étudier dans ce chapitre.

CHAPITRE III. PROPOSITIONS FINANCIERES ET PERSPECTIVES

SECTION I. PROPOSITIONS FINANCIERES

§ 1. Le crédit-bail ou le leasing

A. définition

Le crédit-bail est une opération « location-vente » qui permet à un acheteur qui ne dispose pas de tous les fonds nécessaires d'accéder à l'acquisition d'un bien : ce système constitue une garantie pour le vendeur car il reste propriétaire du bien, jusqu'à la dernière échéance de remboursement du crédit.

« Une société désire acheter des biens l'équipement onéreux. Pour des raisons qui lui sont propres, elle ne peut ou ne veut pas toujours investir dans cette acquisition au comptant. Elle aura recours à ce que l'on appelle maintenant le « leasing ». Cela consiste à devenir locataire du matériel envisagé auprès d'un fournisseur »¹⁸

A titre d'exemple, dans la loi Bancaire 95-030 relatives à l'activité et au contrôle des établissements de crédit du 7 septembre 1995, les opérations de crédit-bail concernent :

- des opérations de crédit-bail de biens d'équipement ou de matériel et d'outillage achetés en vue de cette location par des entreprises qui en demeurent propriétaire lorsque ces opérations, quelle que soit leur qualification, donnent au locataire, à l'expiration de la période contractuelle de location, la possibilité d'acquérir tout ou partie des biens loués, moyennant un prix convenu à l'avance ou déterminable suivant un mode de calcul arrêté par le contrat. Dans tous les cas, le prix fixé doit tenir compte, au moins pour partie, des versements effectués à titre de loyer.
- Des opérations par lesquelles une entreprise donne en location des biens immobiliers à usage professionnel achetés par elle ou construits par son compte lorsque ces opérations quelque soit leur qualification, permettent aux locataires, pour un prix convenu d'avance ou déterminable suivant un mode de calcul arrêté dans le contrat, de devenir propriétaire des biens loués, au plus tard à l'expiration du bail, soit par cession en exécution d'une promesse unilatérale du terrain sur lequel ont été édifiés le ou les immeubles loués, soit par transfert de plein droit de la propriété des constructions édifiées sur le terrain appartenant au dit locataire. Cas pratique de mode de remboursement d'un crédit bail dans une petite entreprise selon notre enquête au sein d'une banque BNI. Les conditions sont donc comme suit :

➤ Le montant d'équipement est de 10.000.000 Ar HT

¹⁸ GEORGES VIVIEN, la correspondance commerciale et administrative, édition 1997, page 244

- Différé de remboursement : 1mois
- Le loyer est majoré de 15% de la valeur de matériel au premier mois du paiement de loyer
- Durée de remboursement: 2 ans
- La part du capital hors taxe à laquelle s'ajoute la TVA de 18%

Le tableau de récapitulation de loyer est représenté ci- dessous

Tableau 6. Remboursement de loyer pour la première année

MOIS	VALEUR TTC	AMORTISSEMENT	MAJORATION	REMBOURSEMENT
1	11.800.000	491.667	1.770.000	2.261.667
2	11.308.333	491.667		491.667
3	10.816.666	491.667		491.667
4	10.324.999	491.667		491.667
5	9.833.332	491.667		491.667
6	9.341.665	491.667		491.667
7	8.849.998	491.667		<u>491.667</u>
8	8.358.331	491.667		<u>491.667</u>
9	7.866.664	491.667		<u>491.667</u>
10	7.374.997	491.667		<u>491.667</u>
11	6.883.330	491.667		<u>491.667</u>
12	6.391.663	491.667		<u>491.667</u>
TOTAL		5.900.004	1.770.000	7.120.004

Source : enquête personnelle sur une petite entreprise

Tableau 7. Remboursement de loyer pour la deuxième année

MOIS	VALEUR TTC	AMORTISSEMENT	REMBOURSEMENT
1	5.899.996	491.667	491.667
2	5.408.329	491.667	491.667
3	4.916.662	491.667	491.667
4	4.424.995	491.667	491.667
5	3.933.328	491.667	491.667
6	3.441.661	491.667	491.667
7	2.949.994	491.667	491.667
8	2.458.237	491.667	491.667
9	1.966.660	491.667	491.667
10	1.474.933	491.667	491.667
11	983.326	491.667	491.667
12	491.667	491.667	491.667
TOTAL		5.900.004	5.904.004

Source : résultat de notre enquête

En fin de contrat la BNI offre trois possibilités :

Restituer le matériel à BNI

Poursuivre éventuellement la location

Lever l'option d'achat et devenir propriétaire du bien en réglant le montant de la valeur résiduelle symbolique.

Pour devenir propriétaire du matériel, l'entreprise doit payer 10% de la valeur d'origine (valeur résiduelle) du matériel, pour le cas de cette entreprise, elle doit donc payer à la fin du contrat une valeur de :

$$\text{Valeur d'acquisition} = (11.800.000 \times 0.1)$$

Valeur d'acquisition = 1.180.000Ar

B. Points faibles

- le crédit-bail est limité au financement de certains actifs tels que le matériel, les outillages et le mobilier, et exclu les autres actifs comme les terrains et les constructions
- il favorise les équipements « standards », au détriment des nouveaux à potentiel technologique élevé
- il est accessible à des coûts relativement plus élevés que les crédits à moyen terme.

C. Points forts

- Sur le plan des procédures, le crédit-bail est caractérisé par une rapidité appréciable des formalités et des décisions. Cela est dû à la limitation des circuits d'étude et des organes de décision.
- Sur le plan financier, les matériels choisis par un entrepreneur peuvent être financés jusqu'à concurrence de 100%.
- Sur le plan fiscal, les loyers qui peuvent être assimilés à des remboursements, dans la plupart des cas, sont compris dans les frais généraux et sont donc déductibles du résultat brut d'exploitation, au même titre que les charges.
- Sur le plan économique, les avantages attachés au crédit-bail concernent le fait que ce système peut toucher différentes branches d'activités, y compris celles qui, d'ordinaire, ne peuvent accéder aux crédits à moyen terme, comme le secteur commercial par exemple. Il permet également aux entreprises de s'adapter au progrès technique en renouvelant rapidement leurs équipements.

L'introduction de ce système étant nouvelle à Madagascar, il est important de faciliter la diffusion de l'information auprès des agents économiques.

Il est à noter que l'implantation de la première société de crédit-bail a commencé en 2002. Elle se nomme « Equipe bail » et est détenue par l'African Financial Holdings, la BOA et la SFI (Société Financière internationale). Cependant, le cadre réglementaire actuel comporte bien des imprécisions, ce qui constitue un frein.

Il serait opportun de recommander à ce propos que les autorités prennent les mesures nécessaires afin de donner confiance aux opérateurs. Le développement du crédit-bail requiert un environnement juridique rassurant.

§ 2. Développement du partenariat

Les partenariats avec des entreprises plus grandes sont sécurisants pour les PE.

Les avantages en sont nombreux :

- l'accès au marché du partenaire ; si ce dernier est étranger, alors, cela lui permettra l'accès au marché étranger
- la crédibilité vis-à-vis des banques
- l'image de marque
- la nouvelle technologie de production....

La coopération avec ces grandes entreprises peut prendre plusieurs formes :

La sous-traitance, l'assistance, les cautions bancaires....

Les PE achètent les matières premières moyennant effet de commerce. Elles les transforment en un produit que ces grandes entreprises achèteront au comptant.

Ces dernières prennent donc en charge le risque financier des PE. C'est ainsi que les PE sont assurées en financement de fonds de roulement.

Ces grandes entreprises industrielles ou commerciales, étrangères ou malgaches, peuvent également assurer les PE en fonds d'investissement, en pratiquant le crédit-bail : la grande entreprise achète le matériel de production, le loue à la petite entreprise. Cette dernière s'engage à sous-traiter les produits de la grande entreprise.

SECTION II. PERSPECTIVES

§1. Une banque de développement des petites entreprises

Un fond de relance pour les PE (FRPE) a été mis en place dernièrement, l'année dernière, afin d'aider les PE à surmonter les dégâts de la crise économique de 2002.

Il s'agit de crédit spécialisé pour les PE, cependant, le FR PE ne finance que les besoins d'exploitation et non d'investissement. C'est en particulier un crédit de trésorerie à court terme (remboursable en 24 mois maximum) destiné au renforcement du fonds de roulement des PE.

Ceci est un début, mais ce programme ne durera que 2 ans. De plus, il ne vise que les PE atteintes par la crise.

A l'exemple de la BRC Banque Royale du Canada ou de la BDPE Banque de Développement de PE en France, nous pourrions envisager la création d'une institution financière spécialisée pour les PE à Madagascar.

Le plus réaliste serait de choisir un partenaire financier ou encore une franchise de banque spécialisée dans le PE du fait des barrières à l'entrée encore insurmontable, et du risque pays de Madagascar (Madagascar fait partie des PMA).

Un éventail de clients potentiels serait :

- les petites entreprises (commerce international, industrie de sciences et technologie, artisanat, agriculture, agroalimentaire....)
- jeunes entrepreneurs
- femmes entrepreneurs
- et même les services publics

Et à l'instar de ces banques spécialisées citées plus haut, elle exercera les activités des banques telles :

- les dépôts : compte à vue, compte à terme, en Ar ou en devise, bon de caisse, épargne...
- les crédits : prêt d'exploitation, prêt d'investissement, crédit-bail, à court terme, à long et moyen terme....
- Et les services : retrait, versement, crédit documentaire, location de coffre-fort, assurance, carte visa, services bancaires par téléphone, facilité de caisse...
- Les options de financement spécialisé : change, lettre de crédit, commerce international...
- Hypothèques commerciales, agricoles...

L'avantage en serait que les ressources proviennent des PE. Les emplois seront adaptés en durée, en montant et en genre. Et les garanties demandées seront celles que les PE peuvent donner.

Notons avant tout, qu'il serait indispensable de clarifier les textes juridiques concernant les hypothèques à Madagascar.

La transparence des états financiers des PE est également un préalable.

Ce qui sous-entend l'amélioration de l'environnement économique et financier afin d'attirer ces éventuels partenaires ou banques étrangères à Madagascar.

§2. Financement des petites entreprises garantie par l'état

A la lueur des expériences réussies dans les autres pays, l'on pourrait également proposer des programmes de financement aux PE parrainés par le gouvernement, tels :

- prêt pour le financement des PE, endossé par le gouvernement, qui servirait à l'expansion des entreprises jusqu'à concurrence d'un montant à fixer
- prêt destiné aux améliorations agricoles et à la commercialisation pour supporter le développement des entreprises et des produits agricoles
- prêt pour appuyer le développement fructueux et durable des petites entreprises agricoles malgaches.....

Normalement, le marché des titres de créances négociables précède la mise en place d'une bourse.

A. Les conditions de mise en place

Avant que les entreprises ne partagent les actions, il importe de mettre en place un climat de confiance et une réglementation destinée à faciliter l'installation d'une bourse.

Les banques et les intermédiaires personnels en bourse (brokers) devront travailler ensemble, chacun à son compte, pour servir les clients.

B. Les avantages

- le marché des titres de créances négociables favorisera la création d'une culture de la production et de la diffusion de l'information économique et financière.
- La communication financière met en œuvre des techniques pour accroître la marge de manœuvre de l'entreprise sur des marchés très sollicités.

Les différentes propositions financières ne sont toujours pas assez pour le financement des petites entreprises mais il y a une nouvelle solution qu'on a apporté pour résoudre ce problème c'est l'objet du quatrième et dernier chapitre de ce mémoire : le système du fond de garantie malgache.

CHAPITRE IV. LE SYSTEME DU FONDS DE GARANTIE MALGACHE

Nous allons faire une présentation du Fonds de garantie Malgache dans le but de mieux comprendre son fonctionnement et le rôle qu'il tient, non seulement dans la relance de l'économie malgache dans le contexte post-crise, mais aussi dans le développement du pays dans une perspective à long terme.

De ce fait, la première section nous présentera l'établissement ainsi que ses principaux acteurs, et la seconde section nous décrira le mode de fonctionnement du Fonds de garantie.

SECTION I. HISTORIQUE

Vers la fin de crise au début du mois de Juillet 2002, une coordination entre les pouvoirs publics (en particulier le Ministère du Développement du secteur Privé, de l'Industrialisation et de l'Artisanat – MDSPIA) et les différents groupements représentatifs du secteur privé a été constituée pour servir de cadre de définition et d'appui à un programme de sortie de crise et de relance de l'économie. Il s'agit du CAPE ou le comité d'Appui au pilotage de la Relance de l'Entreprise), qui a ensuite défini un programme de travail composé de quatre volets :

- Le financement de la relance ;
- Les mesures fiscales transitoires
- La promotion de l'image de Madagascar auprès des investisseurs ;
- Et le traitement social de la crise.

Dans le cadre des réflexions sur le volet de financement en particulier, l'idée d'un fonds de garantie a été avancée, et c'est ainsi qu'un groupe de travail a été constitué, comprenant l'Etat (le secrétariat général du MDSPIA) le secteur privé (le GEM ou Groupement des Entreprises de Madagascar) ainsi que les banques (représentées par la BTM-BOA).

A l'issue d'un travail de concertation au sein du groupe, une proposition détaillée a été formulée et transmise à l'Agence Française de Développement (AFD), le seul bailleur de fonds qui a été intéressé à ce stade. C'est suite à l'étude de la possibilité de mise en place du Fonds qu'il a été fondé avec les actions, de l'Etat malgache et des banques primaires de la place.

SECTION II. FORME JURIDIQUE

Le fonds de garantie Malgache est une société Anonyme (S.A.) doté d'un capital de 1.2 milliard d'Ar, qui présente le statut d'établissement financier immatriculé sous le numéro 003/Ef/2003, ayant les coordonnées suivantes :

- Numéro d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés : 2003B00286 ;
- Numéro d'identification Fiscale : 08 675 159 ;
- Siège social : 77, Lalana Solombavambahoaka Frantsay à Antsahavola – 101 Antananarivo.

Régi par la loi numéro 95 030 du 22 Février 1996 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit, il est soumis à la surveillance de la Commission de Supervision Bancaire et Financière (CSBF).

Opérationnel depuis le mois de Mars 2003, cet établissement financier a pour objet d'apporter, dans les limites et selon les modalités fixées par le règlement intérieur et son manuel opératoire, des garanties pour des crédits à moyen terme consentis à des entreprises malgaches en partageant ainsi avec les banques primaires les risques des opérations de financement à moyen terme.

Si le fonds de garantie Malgache a initialement été envisagé comme une structure ad hoc en vue de la relance des entreprises existantes fragilisées par la crise en leur facilitant l'accès aux crédits bancaires, il se qualifie actuellement comme un instrument de développement du pays, poursuivant un triple objectif :

- Favoriser le développement des entreprises existantes ;
- Concourir à la création d'entreprises nouvelles ;
- Renforcer la structure financière, notamment par la reconstitution du fonds de roulement des entreprises affectées par des difficultés conjoncturelles.

SECTION III. FONCTIONNEMENT

En guise de résumé des apports en numéraire différents, ce tableau nous montre le plan de financement des activités du fonds de garantie malgache.

Tableau 8. Tableau de financement du fonds de garantie malgache (en millions d'Ariary).

CAPITAL	Etat (49%)	196
	Banque (51%)	204
	Total	400
COMPTE COURANT DES ACTIONNAIRES (Banques)	Part fixe	200
	Part variable	800
	Total	1000

Abonnement des bailleurs de fonds	AFD	4600
	Total des ressources	6000

Tel qu'il est présenté dans le tableau ci-dessus, le fonds de garantie dispose de ressources totales de 6 milliards dont :

- 7% du capital social ;
- 17% de courant des actionnaires ;
- et 76% de subventions

Selon plutôt l'origine de ces apports, ce montant de 6 milliards se répartit comme suit :

- 3% provient de l'Etat malgache ;
- 20% des banques commerciales ;
- et 77% des bailleurs de fonds.

Ces ressources de 6 milliards permettront d'octroyer au total de 24 milliards de garantie compte tenu d'un effet de levier de 4¹⁹. Sur la base d'une quotité garantie maximale de 70%, ce montant de 24 milliards correspond à environ 34 milliards de crédits nouveaux injectés dans l'économie malgache.

¹⁹ Effet de levier ou Coefficient multiplicateur : c'est le rapport entre le montant maximum des engagements et les disponibilités nettes des provisions. Il varie en général entre 3 à 5. Dans notre cas, disposant d'une ressource totale de 6 milliards, on obtient un montant maximum des engagements de 24 milliards correspondant à un effet de levier de 4.

§ 1. Objet des garanties

Les garanties s'appliquent à des crédits à moyen et long terme (de 2 à 5 ans) d'investissement ou de restriction, d'un montant minimal de 10 Millions d'Ariary Ces crédits sont accordés à des entreprises de droit malgache relevant du secteur privé et exerçant leurs activités dans les domaines suivants :

- Agriculture ;
- Pêche ;
- Mines ;
- Industrie manufacturière ;
- industrie agroalimentaire ;
- Tourisme, hôtellerie ;
- Transport ;
- Bâtiments et travaux publics ;
- Services liés au secteur productif ;
- Commerce.

Il faut noter que le secteur commerce est éligible seulement jusqu'au 31 Décembre 2003. Toutefois, son éligibilité a récemment été prolongée jusqu'au mois d'Avril 2005 car l'échéance de fin Décembre 2003 a été trop proche par rapport au moment de fonctionnement effectif (Août 2003) du Fonds de Garantie. Cela n'a pas permis aux entreprises oeuvrant dans ce secteur de bénéficier assez pleinement des services de l'entité.

En ce qui concerne les critères d'éligibilité :

- Les affaires déjà existantes doivent avoir un bon profil financier sur au moins deux exercices, non incluses la situation de crise de 2002 ;
- L'accent est mis sur la compétence du ou des dirigeants pour les affaires en création. Présenter de bonnes perspectives d'activités sur les 2 à 5 ans à venir ainsi que des garanties réelles sont également impératifs que l'affaire existe déjà ou soit encore en création. Le financement ainsi garanti est destiné à permettre la reconstitution ou le renforcement du fonds de roulement des entreprises, à faciliter le redémarrage de leur activité et également à améliorer les capacités de production et à encourager la création d'entreprises.

§ 2. Réglementations

Les règles d'intervention du Fonds de Garantie sont les suivantes :

A. La garantie est donnée en faveur de l'établissement prêteur, dit établissement bénéficiaire.

Elle s'applique, pour la quotité stipulée sur la notification, à l'encours du prêt qui en bénéficie. En outre, la garantie couvre la fraction en capital des échéances impayées pour autant qu'elles soient déclarées dans les deux mois suivant la date de non-paiement. Enfin, la durée de la garantie est plafonnée à 5 ans, à compter de la date du premier décaissement du concours garanti.

B. La quantité de risque

Souscrit par le Fonds, va de 40% à 70% du concours garanti, selon l'appréciation du risque et la négociation avec la banque présentatrice. Enfin de maintenir cette clé de répartition de risque entre chacune des banques actionnaires et le Fonds, dans le cas de crédits montés en syndication, la quotité de risque souscrit par le Fonds ne pourra pas dépasser deux fois le risque de la banque sur le crédit.

C. Les crédits de restructuration

Les modalités de la confirmation du maintien des concours à court terme accordés par la (ou les) banque (s) intervenante (s) sont fixées pour une durée réelle d'un an. Cela permet de conserver, après mise en place du prêt et de la garantie, un engagement global en risque de celle (s)-ci au moins égal aux engagements antérieurs

Toutes les garanties ou sûretés annexes sur le crédit sont prises par la banque bénéficiaire pour compte commun avec le Fonds, au prorata des risques pris par chaque partenaire.

§ 3. Les conditions de la garantie

A. Généralités

La garantie est soumise aux modalités et conditions particulières définies par la notification et aux conditions générales définies dans ce paragraphe. Toutefois, les dispositions spécifiques contenues dans la notification permettent celles des conditions générales. La notification et les conditions générales constituent ainsi l'Acte de Garantie.

Par ailleurs, les modalités du prêt telles qu'elles sont indiquées dans la notification ne peuvent être modifiées sans l'accord préalable du Fonds, sous peine de résiliation de la garantie. La garantie est confirmée si le premier déblocage au titre du prêt intervient dans les six mois à compter de la date de la notification. Si aucun versement n'est intervenu dans ce délai, la garantie est résiliée de plein droit.

Ainsi, la garantie prend effet à compter de la date de ce premier déblocage (sous réserve du paiement de la première commission, et du déblocage par la banque bénéficiaire de l'apport en compte courant au titre du dépôt de garantie, tel qu'il est expliqué antérieurement) et elle est accordée pour la durée du prêt (5 ans au maximum). Le bénéficiaire de la garantie, c'est-à-dire la banque prêteuse doit, de ce fait, informer le Fonds de la mise en place du prêt et de chaque

déblocage qui suivra et lui adresser également dès le dernier versement l'échéancier de remboursement. En effet, la garantie est résiliée de plein droit si cette information n'était pas parvenue au Fonds dans un délai maximum d'un mois à compter de chaque déblocage du prêt.

B. La commission de garantie et le dépôt de garantie :

Pendant la durée de la garantie, une commission de garantie de 2% l'an (hors taxe) de l'encours garantie, est perçue selon l'échéancier de remboursement du prêt, y compris la période de différé d'amortissement du capital.

Pour ce faire, un tableau d'appel des commissions est adressé à la banque bénéficiaire dès réception de l'échéancier de remboursement du prêt. La commission de garantie est ainsi versée sur un compte ouvert à la banque concernée au nom du Fonds de Garantie Malgache.

Elle est due par la banque, mais lorsque la commission est payée directement par

L'emprunteur, celui-ci est réputé agir comme mandataire de la banque bénéficiaire. Un défaut de paiement dans un délai de 30 jours à compter de l'appel des commissions dues entraîne de plein droit la résiliation de la garantie²⁰.

Il faut également noter que les commissions perçues par le Fonds lui restent acquises quelle que soit l'issue du prêt. En ce qui concerne plutôt le dépôt de garantie, tel qu'il a déjà été expliqué plus haut, c'est la banque bénéficiaire de la garantie qui doit l'effectuer préalablement au premier décaissement, sous forme d'un versement en compte courant d'actionnaires à titre de prêt.

Cela dans le but de renforcer les fonds propres du Fonds le dépôt est ainsi destiné à assurer la couverture partielle des risques résultant de la mise en jeu de la garantie du Fonds. Le montant du dépôt de garantie est égal à 1 % de l'encours initial garantie, multiplié par le nombre d'années du prêt, avec un maximum de 4%. Enfin, il faut noter que le dépôt de garantie est bloqué jusqu'à la liquidation du Fonds.

EXEMPLE

Une entreprise MILAZARA est bénéficiaire d'un crédit « fond de garantie » au sein de la banque UCB: septembre 2005

Le comité de crédit a donné son accord pour mettre à sa disposition une autorisation de découvert d'un montant de Ar 30.000.000 avec les conditions suivantes :

- Taux: taux de base UCB majoré de 3 points l'an. Toutefois, en cas de dépassement sur le plafond autorisé, le taux appliqué sera le taux de base UCB majoré de 6 points l'an
- Echéance : 30 septembre 2006 il a une durée de 1 an.
- Garantie : Ar 15.000.000 la valeur de son fonds propres

²⁰ Cours technique bancaire : Monsieur ZAFALIE Marie Edmée 3^{ème} année

- Frais de dossier : Ar 50.000

L'entreprise doit payer la commission de garantie et les dépôts de garantie à la banque de réception du fonds

Dans ce cas quelle- est donc la valeur nette à payer par l'entreprise à la fin de l'échéance ?

Calcul de l'intérêt :

Le taux de base=16%

Taux=16+3=19%

$I=30.000.000 \times 19\% = 5.700.000$ Ar

La commission de garantie est égale à 2% l'an de la valeur de garantie

Commission= $15.000.000 \times 2\% = 300.000$ Ar

La durée est à 1 an, le dépôt de garantie est de 4%

Dépôt= $15.000.000 \times 1 \times 4\% = 600.000$ Ar

La valeur net à paye est : Capital+intérêt+commission+dépôt+frais de dossier

VNP=36.650.000Ar

$VNP = 30.000.000 + 5.700.000 + 300.000 + 600.000 + 50.000$

Donc au bout de 1 an la valeur nette à payer est de 36.650.000Ar

Par contre si cette entreprise n'arrive pas à rembourser son emprunt le 30 septembre 2006, il doit payer l'intérêt à une taux de 16%+majoration de 6 points c'est-à-dire 16+6=22%

$I = 30.000.000 \times 22\%$

$I = 6.600.000$

$VNP = 30.000.000 + 6.600.000 + 300.000 + 600.000 + 50.000$

VNP=37.550.000Ar

C. Information du fonds :

Sous peine de résiliation de la garantie, la banque bénéficiaire doit :

- Attester qu'il a déclaré, avant la signature de l'Accord de garantie, tous les faits et toutes les circonstances connus d'elle, qui ont été de nature à permettre au Fonds d'évaluer le risque qu'il garantit;
- S'engager à informer le Fonds sans délai, de tous actes ou faits de nature à modifier de manière sensible le risque qu'il couvre. La banque doit notamment l'informer de tout changement significatif ou cessation d'activité de l'entreprise ;
- S'engager à informer le Fonds du défaut de paiement total ou partiel de toute somme exigible, à l'échéance. Elle doit également informer le Fonds de l'inexécution ou de la violation par l'entreprise d'une ou des conditions rappelées dans la notification. Cette information doit être transmise au Fonds dans les trois mois au plus tard, suivant l'événement en cause.

D. Les raisons d'intervention du fonds.

La garantie peut être appelée :

- En cas d'ouverture d'une procédure collective à l'encontre de l'entreprise après que toutes les procédures usuelles de recouvrement des impayés ont été diligentées par l'établissement bancaire ;
- En cas d'exigibilité anticipée du prêt prononcée après accord exprès du Fonds. Cette exigibilité anticipée sera automatique, sauf décision contraire de la banque concernée, à partir du troisième impayé consécutif. Toutefois, elle pourra être proposée au Fonds à tout moment à partir du premier impayé, mais seulement si sa situation ne permet pas d'envisager sa survie.

E. Modalités d'intervention :

En cas de survenance d'un des événements énumérés ci-dessus, la banque prêteuse doit informer le Fonds dans le mois suivant la réalisation de cet événement. Par ailleurs, la banque bénéficiaire de la garantie dispose d'un délai de trois mois pour demander formellement au Fonds la mise en jeu de la garantie. Le bénéficiaire de la garantie doit ainsi joindre avec la demande de mise en jeu de la garantie les éléments suivants :

- Le contrat de prêt ;
- Les justificatifs du respect des conditions particulières et suspensives et des engagements figurant dans l'acte de garantie ;
- Toutes précisions sur le fait générateur de la mise en jeu de la garantie et de l'indication de sa date de survenance.

Et selon les cas, les documents suivants sont également à joindre avec la demande :

La décision des tribunaux constatant l'ouverture de la procédure collective à l'encontre de l'entreprise et la déclaration de créance arrêtée à ce moment ;

La lettre prononçant l'exigibilité anticipée.

Il faut remarquer qu'après un délai de trois mois à compter de l'événement générateur de la mise en jeu de la garantie, la banque bénéficiaire qui n'a pas appelé la garantie est réputée y avoir renoncé, et la garantie est ainsi résiliée de plein droit.

En ce qui concerne le montant de la garantie, l'assiette de calcul est égale au montant du capital et des intérêts restant dus à la date de survenance de l'événement générateur défini plus haut, diminué de toutes les sommes recouvrées. Le montant de la garantie est ainsi calculé en appliquant à l'assiette calculée le pourcentage défini dans l'Acte de garantie, qui ne dépasse pas 70% à titre de rappel.

Et enfin, le versement au titre de toute garantie du Fonds mise en jeu s'effectue dans l'ordre d'imputation suivant :

- Le dépôt de garantie afférent au crédit versé par l'établissement bancaire prêteur ;
- Les reports à nouveau ;
- Les réserves ;
- Les dotations en fonds propres (subventions des bailleurs de fonds) ;
- Le compte courant des actionnaires (partie fixe) ;
- Le capital.

F. Le recouvrement du prêt par la banque :

Sous peine de résiliation de la garantie, la banque bénéficiaire de la garantie doit prendre toutes les mesures nécessaires pour conserver sa créance. Il doit ainsi exercer les diligences indispensables lors du recouvrement et tient le Fonds informé du déroulement de la procédure et aussi l'état des recouvrements. De ce fait, toutes les sommes recouvrées dans le cadre de ces poursuites s'imputent au prorata des risques pris par la banque présentatrice et le Fonds dans l'opération.

En outre, le produit de la vente ou de la mise en jeu de sûretés réelles et / ou personnelles pris par l'établissement bancaire bénéficie de plein droit au Fonds, au prorata de sa part de risque. Autrement dit, le Fonds, n'interviendra que si les garanties mises en jeu par la banque ne permettent pas de rembourser le crédit.

G. Indemnisation :

Dans un délai de deux mois, à compter de la réception des documents justifiant et demandant la mise en jeu de la garantie, le Fonds verse à la banque bénéficiaire la moitié du montant de la

garantie, à titre d'avance. Cette somme est calculée sur le montant de la garantie évaluée au jour du versement de l'avance.

L'avance sera remboursée par la banque bénéficiaire de la garantie :

- Totalement, au cas où aucune somme ne serait pas due par le Fonds car la mobilisation des

Sûretés prises par la banque a pu rembourser le prêt dans sa totalité ;

- Partiellement, au cas où le montant définitivement retenu de la garantie serait, inférieur à l'avance.

Ensuite, lorsqu'il est constaté, d'un commun accord avec le Fonds, que toutes les poursuites nécessaires ont été épuisées, et au plus tard dans un délai d'un an à compter de la réception des documents visés au (E), le Fonds règle le solde du montant de la garantie sur présentation par la banque bénéficiaire des documents permettant de justifier la perte définitive.

Dans l'hypothèse où des récupérations ont lieu ultérieurement, le Fonds de Garantie reçoit au prorata de sa part de risque les sommes recouvrées et informé des mesures des diligences exercées jusqu'à constatations de la perte définitive.

§ 4. Le plafonnement et la division des risques

Le Fonds doit respecter une série de règles de plafonnement et de division des risques suivante, afin d'assurer sa rentabilité et sa pérennité :

- La quotité garantie maximale au titre d'un crédit éligible est fixée à 70% de l'encours du prêt ;
- Le risque maximum supporté par le Fonds de Garantie est de 350 Millions d' Ar par crédit. De ce fait, l'encours de risque maximum que le Fonds peut garantir se chiffre à 500 Millions d'Ar par entreprise ou groupe d'entreprise ;
- Et enfin, les engagements totaux du Fonds au titre des garanties sur les prêts d'une même banque sont limités à 50%.

§ 5. Procédures de traitement des demandes

A. L'instruction des dossiers

L'instruction du dossier incombe à l'établissement bancaire qui sollicite la garantie. Ainsi, en plus des informations qui lui sont communiquées, le comité de garantie se réserve la faculté de faire procéder à des vérifications par le secrétariat du Fonds, ou de se procurer des informations complémentaires à celles qui lui sont communiquées. Toute demande de garantie présentée au Fonds comporte les éléments suivants ;

- Une Fiche d'identification du risque résumant les caractéristiques principales de la demande de garantie et du prêt, selon le modèle de l'Annexe ;
- Une Fiche de synthèse qui contient tous les éléments significatifs nécessaire à l'appréciation du risque (présentés en Annexe 7). Un exemplaire de cette fiche joint au dossier correspondant est à remettre aux membres du comité de Garantie et sert également à les convoquer aux réunions.

B. La décision du fonds :

Les dossiers de demande de garantie sont présentés par le secrétariat du Fonds devant le conseil d'Administration réuni en comité de Garantie. Le conseil prend ses décisions à la majorité de la 2/3 de ses membres présents ou représentés, excepté la banque présentatrice d'un dossier. Les décisions ainsi prises sont formalisées par le secrétaire Général. Il faut remarquer que les participants à cette réunion sont tenus à la confidentialité des débats et s'engagent également à ne pas tirer profit de toute nature des informations communiquées.

C. La notification :

Toute décision d'octroi de garantie du Fonds donne lieu à une notification de garantie adressée à la garantie délivrée. En plus, les conditions générales de la garantie sont jointes à la notification. Les conditions particulières et générales ainsi réunies forment l'Acte de Garantie. Toute modification affectant les caractéristiques du crédit garanti doit obtenir l'accord préalable du Fonds, et donner lieu à l'établissement d'une notification rectificative, sous peine d'invalidité de la garantie. En outre, l'établissement bancaire destinataire de l'acte doit faire part de son acceptation des conditions particulières et générales qui l'assortissent, en retournant un exemplaire du document revêtu de son accord formel, avant le premier déblocage du prêt à l'entreprise.

D. Conditions de déblocage du fonds :

En préalable au premier décaissement d'un concours bénéficiant de la garantie du Fonds, la banque bénéficiaire doit s'assurer des éléments suivants et attester de leur réalisation :

- Le bouclage du schéma de financement ;
- La levée des conditions suspensives ;
- Le respect des conditions particulières ;
- La constitution formelle des garanties ;
- La validité juridique du contrat de prêt (absence de vice de forme, conformité

Aux dispositions légales, habilitation des signataires).

Par ailleurs, chaque décaissement donne lieu, par l'établissement bancaire prêteur, à la communication immédiate au Fonds des informations suivantes :

- Le montant du décaissement ;
- La date de valeur du décaissement ;
- Le numéro d'ordre du décaissement ;
- Le montant des décaissements cumulés
- Le versement de la commission de garantie par l'emprunteur ;
- Le versement du dépôt de garantie par la banque prêteuse.

Et enfin, il faut noter que dès que les conditions de remboursement du crédit ont été arrêtées et le déblocage effectué, la banque bénéficiaire de la garantie doit transmettre au Fonds de Garantie le tableau d'amortissement du prêt garanti. Toute modification (durée du prêt, taux d'intérêt, montant du prêt) affectant ce tableau d'amortissement doit être soumise à l'approbation du Fonds.

E. Suivi

Dans le cadre du suivi du prêt garanti, la banque bénéficiaire a l'obligation d'informer le Fonds dès que se réalise tout mouvement affectant le compte d'impayés en principal du prêt, en mentionnant :

- La nature du mouvement ;
- Son montant ;
- Et sa date de réalisation.

Rappelons également que la banque doit communiquer au Fonds tous les éléments dont elle aurait connaissance, touchant aux activités ou à la situation financière de l'emprunteur et qui seraient de nature à aggraver le risque porté sur le projet. Cela est nécessaire que cette aggravation se soit ou non concrètement traduite dans l'exécution des engagements de l'emprunteur. Ainsi, la banque prêteuse veillera à poser comme condition de son accord de prêt, l'obligation pour l'emprunteur de soumettre à son accord préalable :

- Toute cession de son fonds de commerce ;
- Toute aliénation d'une fraction importante de son patrimoine ;
- Toute modification de sa structure ou de ses conditions d'exploitation.

De plus, l'avis du Fonds de Garantie est aussi sollicité sur ces opérations.

A titre d'analyse, nous ferons en premier lieu une évaluation de la performance du Fonds de Garantie Malgache à partir :

- D'une part, des activités réalisées par rapport aux objectifs fixés en terme de crédits à garantir et par rapport aux besoins globaux exprimés par les entreprises privées ;
- Et d'autre part, du point de vue des banques primaires premiers bénéficiaires de ce Fonds de Garantie, ainsi que de la perception par les entreprises demandeuses de crédits de cette nouvelle entité.

SECTION IV. EVALUATION DE LA PERFORMANCE

§ 1. Les objectifs d'activités

Si à la sortie de la crise, le projet de constitution du fonds de garantie Malgache le prévoyait comme une structure provisoire visant à appuyer la relance des entreprises privées, son activité actuelle s'étend à la contribution continue au développement du secteur privé malgache.

Ainsi, il ne s'agit plus d'une structure ad hoc, mais d'une entité permanente au service des entreprises privées malgaches.

A titre de rappel, les crédits éligibles au sein du Fonds de Garantie doivent avoir les caractéristiques suivantes :

- Crédits à moyen ou long terme allant de 2 à 5 ans ;
- Montant du crédit compris entre 10 Millions et 500 Millions d'Ar ;
- Entreprises privées oeuvrant dans les secteurs suivants ; agriculture,

Pêche, mines, industrie manufacturière, industrie agroalimentaire,

Tourisme, hôtellerie, bâtiments et travaux publics, transport et autres services liés au secteur productif, commerce.

Les entreprises bénéficiaires obligatoirement de droit malgache peuvent être déjà opérationnelles ou en création :

Concernant les affaires existantes, l'entreprise en question doit avoir un bon profil financier sur au moins deux exercices à l'exception de l'année 2002, présenter de bonnes perspectives d'activités sur 2 à 5 ans, et offrir des garanties réelles.

Quant aux affaires en création, elles doivent également prouver une rentabilité à long terme. Par ailleurs, le ou les dirigeant(s) de l'entreprise concernée doit (doivent) avoir la compétence requise pour une gestion rationnelle de l'entreprise.

Ainsi, les types de crédit garantis concernent aussi bien les crédits d'investissement que les crédits de restructuration financière tels qu'ils sont décrits ci-dessus :

- les crédits d'investissement :

sont destinés aux entreprises qui projettent d'améliorer leur capacité de production et d'étendre leurs activités ou encore de créer une nouvelle unité de production. Ils concernent également les projets de création d'entreprise.

Au début du projet de constitution du Fonds de Garantie Malgache vers le mois de août 2002, l'encours annuel de crédits d'investissement a été estimé, dans le cadre d'une étude de faisabilité d'un dispositif de financement des PE 2 à 4 Milliards de Ariary.

- les crédits de restructuration financière :

Ces crédits non remboursés sont donc consolidés en crédit à moyen ou long termes afin d'alléger les charges de trésorerie de ces entreprises.

L'encours total crédits de restructuration a été estimé au début par les banques commerciales à 10 Milliards d'Ar sur la base de leur portefeuille et des premiers bilans établis par leurs clients après la crise.

Selon les informations obtenues auprès du Fonds de Garantie, les prévisions de garanties fixées ont été de 11,2 Milliards d'Ar pour l'année 2003 et de 14,1 Milliards pour l'année 2005.

- analyse des activités du fonds de garantie :

Tableau 9. Garanties accordées par finalité (En Milliers de Ar)

Finalité	Montant prêt	Montant garantie	Nombre de dossiers
Modernisation et développement	2833280	1524700	21
Restructuration financière	816000	548000	6
Création	1753600	919800	3
TOTAL	5.402.880	2.992.500	30

Source : Bulletin des information et statistiques BCM Situation au 31 Janvier 2004

Au vu du tableau 8 ci-dessus, nous pouvons constater que les objectifs fixés pour l'année 2003 n'ont pas été atteints. En effet, si le total des garanties prévues à émettre par le Fonds était de 11,2 Milliards de Ar, les garanties octroyées (jusqu'au 31 janvier 2004) n'ont atteint que 5,40288 Milliards de Ar, correspondant à un montant total de crédit de 5.402,88 Millions. Autrement dit, les objectifs ont été atteint à près de 27%.

Plusieurs raisons expliquent cela :

Tout d'abord, le Fonds de Garantie n'a été mis en place qu'au mois de Mars 2003, bien que le projet de constitution ait germé vers la fin du mois de Juillet 2002. En effet, si le calendrier de mise en place a prévu que le Fonds de Garantie serait fonctionnel vers la fin du mois de Novembre 2002, cela n'a pas été possible compte tenu des diverses négociations entre l'Etat, les banques et les bailleurs de fonds, et des procédures liées notamment à la constitution de la société qui prenaient du temps. De ce fait, le Fonds de Garantie Malgache S.A n'a obtenu l'agrément de la CSBF (ou Commission de Supervision Bancaire et Financière) que le 07 Mars 2003.

Par la suite, le temps que le Fonds de Garantie ait mis quelques mois pour se préparer sur le plan organisationnel (recrutements, appel d'offres sur l'acquisition des Immobilisations...), l'établissement a été pleinement fonctionnel seulement vers le mois d'Août 2003.

Ainsi, ce décalage dans le calendrier de mise en place du Fonds de Garantie Malgache n'a pas permis la réalisation des objectifs de la première année d'existence, surtout que l'exercice 2003 n'a commencé qu'au mois de Mars.

A titre d'analyse globale, 35 dossiers ont été présentés au Fonds de Garantie durant les 11 premiers mois d'existence, dont 30 ont été accordés.

Ces dossiers correspondent à un total de prêt de l'ordre de 5,4 Milliards de Ar, ainsi qu'à une garantie totale de près de 3 Milliards. Il faut noter qu'aucun des crédits ayant bénéficié la garantie du Fonds n'a pas encore jusqu'ici montré le moindre problème en ce qui concerne les remboursements.

Pour ce qui est des dossier refusés, on en comptait cinq jusqu'en janvier 2004. Les refus sont surtout dus à des irrégularités des dossiers qui peuvent être reconsidérés par le comité de Garantie après des éventuelles rectifications effectuées par la banque présentatrice : par exemple, financement en devises et non en Ar, l'existence d'engagements gelés auprès d'autres institutions pour certains dossiers, risque élevé de non rentabilité du projet...

Maintenant, nous allons analyser les garanties accordées par le Fonds de Garantie Malgache selon, d'une part la finalité des crédits, et d'autre part, selon le secteur d'activité auquel l'entreprise appartient.

A. Analyse des garanties accordées selon la finalité des crédits :

En premier lieu, nous pouvons constater trois types de crédits classés selon leur finalité à partir du tableau 8 ci-dessus :

Les crédits d'investissement destinés à la modernisation et au développement des entreprises, sont prédominants avec 70% du nombre des dossiers de crédits admis par le comité de Garantie.

Cela s'explique par le fait que plusieurs entreprises ont annulé leur projet à cause de la crise et qu'elles étaient ainsi contraintes de reporter les investissements. Il y a également les projets d'investissement qui naissent sous l'effet de la politique de détaxation entreprise par le gouvernement, qui figurait parmi les mesures de relance de l'économie après la crise.

Les crédits de restructuration financière viennent ensuite en seconde position avec une proportion de 20%. Ce type de crédit convient notamment aux entreprises qui ont vu leur situation financière se

dégrader lors de la période de la crise économique et qui n'ont pas pu rembourser leurs dettes bancaires à court terme.

Cette part relativement faible des dossiers de crédits de restructuration financière dans le portefeuille du Fonds de Garantie peut s'expliquer par le fait qu'ils veulent préserver autant que possible leurs clients vis-à-vis des autres banques concurrentes.

Enfin, les 10% des dossiers garantis par le Fonds sont constitués par les crédits destinés à la création d'entreprises. Ils sont plus importants que les crédits de restructuration financière en montant, après les crédits de modernisation et de développement.

En second lieu, l'analyse des montants des crédits garantis fait ressortir les points suivants :

Les crédits de modernisation prédominent et représentent plus de la moitié du total des crédits garantis. Cela est justifié par le nombre élevé de dossiers relatifs à ce type de crédit mais aussi par l'importance des investissements effectués par les entreprises.

Ensuite, les crédits de création sont plus importants en terme de montant (32% du montant total des crédits) par rapport aux crédits de restructuration financière (15%), alors que ces derniers sont relatifs à 6 dossiers, et les premiers à 3 dossiers. La raison est que les créations d'entreprises nécessitent plus de capitaux.

Il est également à souligner que ces pourcentages détenus par chaque type de crédit doivent respecter la politique de répartition de risque établie selon laquelle le montant des crédits de modernisation ne devrait dépasser 70% du total crédits garantis, ceux des crédits de restructuration financière devrait tourner autour de 10%, et des création près de 20%.

Ainsi, le portefeuille du Fonds de Garantie devrait toujours respecter cette clé de répartition par mesure de prudence.

En dernier lieu, l'analyse du montant des garanties montre les faits suivants :

D'une manière globale, la quotité de risque garantie par le Fonds s'élève à 55% du montant total des crédits. Les cas des crédits de modernisation et de développement ainsi que des crédits de création tournent autour du même pourcentage de quotité garantie précédent, avec respectivement 54% et 52%. Par contre, le Fonds de Garantie prend plus de risque sur les crédits de restructuration financière avec une moyenne de 67% de quotité garantie d'encours, démontrant une certaine aversion au risque sur ce type de crédit de la part des banques primaires.

B. Analyse des garanties accordées selon les activités auxquelles appartient l'entreprise :

Tableau 10. Garanties accordées par secteur

Secteurs		Montant prêt	Montant Grandie	Nombre de dossier
PRIMAIRE Agriculture		200000	140000	1
SECONDAIRE	Industrie chimique	240000	168000	2
	Industrie manufacturière	1881100	998550	9
	Industrie agroalimentaire	2066000	1144000	4
		4387100	2310550	14
TERRIAIRE	BTP	176000	96000	3
	Service santé	20000	14000	1
	commerce	674000	249000	4
	Hôtellerie tourisme	151480	75740	3
	Service mécanique	170300	107210	4
		1015780	541950	15
Total		5402880	2992500	30

Source : bulletin des informations et statistiques BCM Situation au 31 Janvier 2004

L'analyse selon le secteur auquel appartient l'entreprise ayant bénéficié de la garantie du Fonds montre la prédominance de l'industrie manufacturière avec 9 dossiers sur les 30, c'est à dire 30% du portefeuille du Fonds. Ensuite suivent l'industrie agroalimentaire, le commerce et le service mécanique qui sont représentés chacun par 4 entreprises, soit environ 13% du nombre de dossiers total tandis que les entreprises oeuvrant respectivement dans le secteur de l'agriculture, de l'industrie chimique et de la santé représentent seulement 3% du portefeuille.

En considérant le montant du prêt, ce sont plutôt les industries agroalimentaires qui représentent le montant de crédit le plus élevé avec 2066 Millions d'Ar, soit plus de 38% de la totalité est encours de prêt garanti. D'autre part, c'est le secteur de la santé qui est le moins important puisque les crédits efférents à ce secteur se totalisent à seulement 20 Millions d'Ar, ce qui correspond à un peu moins de 3% du total des crédits garantis.

Une classification des sous-secteurs dans les principaux secteur d'activités, fait ressortir que le secteur secondaire incluant les industries agroalimentaire, manufacturière et chimique, représente une somme très importante de 4187,1 Millions d'Ar en terme de montant de crédit, cela correspond à 14 dossiers (soit 77% du montant total de l'encours de crédits).

Le secteur tertiaire (BTP, santé, commerce, tourisme et hôtellerie, service mécanique) couvre 15 dossiers, avec un montant total de crédits de 1015,78 Millions d'Ar. Ces chiffres démontrent la disparité des besoins des entreprises dans les secteurs. En effet, les crédits du secteur secondaire sont indéniablement destinés à de gros investissements, grâce à la présence importante de grandes industries dans ce secteur, tandis que dans le secteur tertiaire on trouve la plupart des PE malgaches.

Le secteur primaire tient la place la moins importante tant en nombre de dossiers qu'en terme de montant de crédit.

En faisant une analyse des garanties sur les crédits, la quotité globale de risque garantie par le Fonds est toujours de 55%. En ce qui concerne le secteur primaire, l'agriculture bénéficie de la quotité maximale garantie de 70%.

Quant aux secteurs secondaires et tertiaires, la quotité garantie globale est, respectivement de 55% et 53%. Toutefois, la part de risque minimum et maximum prise par le Fonds, en considérant les sous-secteurs, se situe au niveau de 50% (cas de l'industrie manufacturière, du commerce et du tourisme) à 70% (cas de l'industrie chimique et du service santé).

C. Analyse par rapport aux besoins globaux en crédits des entreprises :

Cette partie nous conduira à faire une étude des activités réalisées par le Fonds de garantie par rapport aux effets attendus de sa mise en place, aux besoins globaux en crédits des entreprises, et à la situation actuelle de l'économie.

La mise en place du Fonds de garantie ayant pour objectif la relance de l'économie basée sur la dynamisation du secteur privé devrait entraîner :

- D'une part, une facilitation de l'accès au crédit bancaire qui se traduira par un accroissement du nombre des entreprises qui ont recours au crédit, et également un accroissement du volume de crédits bancaires octroyés ;
- Et d'autre part, une relance des activités des entreprises privées malgaches freinées par la crise, c'est-à-dire une augmentation de la production des entreprises privées bénéficiant de crédit et donc du secteur privé en général, ainsi qu'une intégration de cette valeur ajoutée dans le PIB.

En ce qui concerne l'évolution des crédits bancaires, selon les responsables au niveau des banques primaires, la demande de crédits à moyen et long terme demeure relativement inchangée, même avec la mise en place du fonds de garantie. Ce qui s'explique, dans une moindre mesure, par l'insuffisance de la communication visant à informer le public pour ce qui est de son rôle et de son mode de fonctionnement.

Pour ce qui est des crédits accordés par les banques, ces dernières révèlent que l'existence du fonds de garantie n'a pas beaucoup d'effet sur le volume des crédits (à moyen et long terme) octroyés. En fait, les procédures de traitement des demandes de crédit reçues des clients demeurent les mêmes qu'avant, de telle manière qu'elles sont étudiées par les banques sur la base de critères objectifs fondés fondamentalement sur la viabilité intrinsèque du projet.

Ainsi, l'appréciation du risque se fait même au niveau des banques, et la détermination des conditions de prêt telles que le taux d'intérêt (taux de base bancaire + prime de risque) à appliquer se fait à l'issue de cette étude.

La notion de garantie supplémentaire à demander auprès du fonds apparaît seulement lorsque le prêt en question répond aux critères requis de rentabilité, mais qu'à un certain niveau, la banque ne peut supporter à elle seule le risque (risque intrinsèque au projet).

L'Annexe 4 qui fait un état entre des encours de crédits à moyen et long terme montre une certaine accélération de ce type de crédit à partir de Mars 2003 : le niveau global des encours a atteint près de 134 Milliards d'Ar en Mai 2003, dépassant les niveaux constatés en 2001 et 2002.

Par ailleurs, les encours s'accroissent au rythme moyen de 2%, toujours à partir de Mars 2003, avec un fort taux d'augmentation d'environ 6% entre Mars et Avril 2003.

Cela est surtout la conséquence de la politique monétaire après crise qui consistait en la révision à la baisse des taux directeurs et des taux sur les réserves obligatoires, afin de stimuler le recours aux crédits bancaires. En faisant référence aux besoins de trésorerie des entreprises, tant pour le financement de l'exploitation que de l'investissement, nous pouvons relever les faits suivants :

D'une part, les crédits accordés par les banques primaires sont couverts par le fonds pour un total de garantie de 2816 Millions de crédit de restructuration financière, et 4586,88 Millions de crédit d'investissement (modernisation et création)

D'autre part, l'étude effectuée par le PSUE (plan de sauvetage d'Urgence des entreprises) à l'issue de la crise chiffre les besoins de trésorerie d'exploitation des entreprises affiliées aux GEM, SIM, FIV.MPA.MA et CONECS à 154200 Millions d'Ar, et les besoins d'investissement jusqu'à l'année 2004 à 285,2 Millions (cf. Annexe 5).

Au vu de ces chiffres, les crédits de restructuration financière couverts par le fonds de Garantie représentent seulement 0,53% des besoins des entreprises, et les crédits d'investissement, 1,61% des besoins d'investissement jusqu'en 2004.

Ces résultats peuvent s'interpréter de la manière suivante :

- Les objectifs fixés par le fonds de garantie en terme de garanties à émettre sont fixés sur la base des bilans établis après la crise, et sur la situation des entreprises au niveau des banques (Juillet – Août 2002). Le retard dans la mise en place de l'institution justifie ainsi ce faible résultat. L'objectif 2003 est toutefois atteint à près de 27% (y compris les garanties octroyées en janvier 2004) Les conditions bancaires (évaluation des risques, taux d'intérêt, garanties...) étant restées les mêmes malgré le fait que le fonds ait été mis en place, bon nombre de demandes de crédits ont été rejetées par les banques primaires après la crise en 2002.

Ainsi, leurs dossiers ne sont pas admis au fonds dès lors qu'ils ne sont pas acceptables au niveau des banques.

Le système bancaire est donc, compte tenu de l'évolution croissante des crédits bancaires (notamment à court, moyen et long termes selon l'Annexe 4) après la période de la crise, encore

apte à ne pas trop dépendre du fonds de garantie pour financer leurs activités de crédit. Cela non seulement dans un souci d'utiliser le fonds à bon escient, mais aussi d'assurer sa pérennité.

Le fonds de Garantie se voulant à tout prix être un instrument de développement du pays, il conviendrait également d'effectuer une analyse de plusieurs points de vue, à savoir celui des banques, des entreprises, de l'Etat, et enfin celui des bailleurs de fonds.

Cela dans le but de faire ressortir leurs perceptions ainsi que leurs attentes du fonds de garantie Malgache. Ensuite, cela nous servira, si besoin est, à entreprendre les mesures nécessaires afin de conscientiser chaque entité du rôle que le fonds tient pour une économie encore fragile telle que la nôtre.

SECTION V. POINTS DE VUE DES DIFFERENTS INTERVENANTS AU NIVEAU DU FONDS DE GARANTIE

§1 .Points de vue des banques commerciales :

L'évaluation de la performance du fonds passe également par le point de vue des banques à l'égard du fonds de garantie d'une part, en tant que présentatrices des dossiers de crédit, et d'autre part, en tant qu'actionnaires du fonds, donc parties prenantes dans son affectation.

Ainsi, à première vue, les banques sont confrontées à plusieurs intérêts – leur propre intérêt ainsi que celui du fonds, mais aussi celui de leurs clients dans la poursuite d'un objectif unique qui est de faciliter l'accès aux crédits bancaires des entreprises présentant un potentiel de développement.

Il faut rappeler que la mise en place du fonds de garantie n'a pas eu d'incidences importantes sur l'offre et la demande de crédits (moyen et long terme) selon les banques, étant donné que les procédures d'analyse et d'octroi de crédit sont identiques à celles des crédits classiques, et que les taux appliqués sur les crédits garantis par le fonds restent ceux du marché bancaire (inexistence de taux bonifié).

Ce fait peut nous amener à donner l'interprétation suivant : « les banques commerciales » cherchent implicitement à rester vigilantes quant à la sélection des dossiers, et tiennent tout d'abord à préserver la rentabilité de ses crédits. Dans la même logique, les « banques » en tant que « actionnaires du fonds » cette fois-ci, avouent qu'elles n'ont pas intérêt à ce que la garantie du fonds soit mise en jeu si la situation se présente, sinon leur mise dans le fonds sera perdue.

Les entreprises trouvent leur avantage dans la mise en place du système de fonds de garantie par le fait que leurs demandes de crédit ne sont pas marginalisées systématiquement lorsque leurs projets comportent un degré de risque assez élevé. Pourtant, les banques reconnaissent que les PE ne se bousculent pas à cause d'une communication insuffisante. Aussi, faut-il vulgariser le fonds de garantie afin d'inciter les entreprises à recourir aux crédits bancaires.

Par ailleurs, les banques révèlent qu'elles bénéficient également du fonds de garantie. En effet, ce mécanisme leur permet de partager les risques de crédit, notamment de non remboursement. Ainsi, lorsqu'un projet est jugé viable par une banque, mais qu'il comporte un degré de risque élevé intrinsèque au projet, elle soumet le dossier du client au fonds de garantie.

En même temps, la banque demande une quotité de garantie qui augmente avec le risque. Ainsi, le fonds de garantie et les banques s'associent en se partageant la perte finale si la situation se présente.

Enfin, les hauts responsables au niveau des banques ont tenu à souligner que le principal problème des entreprises privées malgaches est le manque de « fonds propre ». Cela représente en fait un risque dans l'octroi de financement bancaire, dans la mesure où les propriétaires de projets se sentent moins impliqués lorsque leurs apports sont trop faibles par rapport à ceux de la banque.

De surcroît, la formalisation des professions des PE est également nécessaire afin que ces dernières soient bancables grâce à la tenue d'une comptabilité permettant aux banques d'apprécier leurs activités et leur rentabilité.

§2. Points de vue des entreprises

Afin d'avoir une vision globale des entreprises privées malgaches sur le fonds de garantie, on a procédé à des enquêtes auprès de quelques groupements d'entreprises existantes à Madagascar, incluant en particulier une entreprise qui a bénéficié de l'accord de garantie du fonds. Les enquêtes ont été orientées aussi bien dans le contexte de sortie de crise que pour une perspective d'avenir du fonds de Garantie. .

A. Avis d'une entreprise ayant un dossier admis au fonds de garantie :

Les perceptions d'une entreprise sur le fonds de garantie peuvent être différentes de celles d'un groupement auquel elle appartient. C'est dans ce sens qu'on a mené une enquête auprès d'une entreprise cliente d'une banque qui se trouve parmi les plus dynamiques du secteur bancaire. Opérant dans le secteur du BTP, (Bâtiments et travaux publics), l'impact de la crise économique sur les activités de l'entreprise se manifestait essentiellement par un chômage technique partiel des employés. En outre, la fonction administrative n'assurait plus que le service minimum.

C'est ainsi que l'entreprise suivait l'opinion générale sur le fonds de garantie comme quoi elle était favorable à sa mise en place et n'a pas tardé à s'informer auprès de sa banque sur la façon dont elle pourrait en bénéficier. Dès que le fonds de garantie était opérationnel en Mars 2003, l'entreprise a tout de suite déposé un dossier de demande de crédit destiné à reconstituer son fonds de roulement et aussi son investissement pour acheter de nouveaux équipements.

Les avantages que l'entreprise a obtenus par ce mécanisme de garantie sont les suivants :

Le fonds de garantie correspondait à ses besoins car elle a supporté beaucoup de charges financières avec les découverts bancaires, l'unique ligne de crédit qu'elle utilisait pour financer sa trésorerie. Avec le crédit de reconstitution du fonds de roulement, l'entreprise a pu maintenir sa trésorerie à un niveau excédentaire, ce qui a éliminé l'utilisation du découvert bancaire.

Le Fonds de Garantie, par son appui, lui a aussi permis d'acquérir de nouveaux équipements malgré le fait qu'elle vient de sortir de la crise en 2002. Ainsi, la mise en place de l'entité lui a permis d'accéder plus facilement aux crédits bancaires, malgré sa mauvaise situation engendrée par la crise. De plus, les crédits ont entraîné l'amélioration de la gestion de la trésorerie ainsi que la modernisation des équipements.

Par contre, elle a cité comme inconvénients le niveau élevé du taux d'intérêt au niveau des banques que l'Etat devrait solutionner avec les banques.

Par ailleurs, la durée de traitement des dossiers est excessivement longue (durée au niveau de la banque + durée au niveau du fonds de garantie). Pour son cas, il a fallu qu'elle attende environ 4 mois pour que la décision d'octroyer le prêt a été finalement rendue. On nous a également souligné que cela n'accommoderait pas une quelconque entreprise, surtout quand les besoins sont « urgents ». Ainsi, pour pallier ce problème, l'entreprise a proposé comme solution la décentralisation du système de fonds de garantie de manière à ce que chaque banque gère chacun de son côté, « son enveloppe de fonds de garantie ». Dans le souci de satisfaction de la clientèle, cela devrait permettre d'accélérer les prises de décision, surtout au niveau de banques.

B. Avis de l'Etat :

Selon une enquête que nous avons menée auprès du Ministère des finances qui représente l'Etat malgache dans le fonds de garantie, ce système correspondait à la politique du gouvernement de relancer les entreprises après la crise économique de 2002. C'est pourquoi l'Etat a manifesté son vif intérêt lors de la naissance du projet.

Après que nous avons exposé la situation actuelle selon laquelle le secteur privé, surtout les PE, n'est plutôt pas satisfait de cette structure, notre interlocuteur semble ne pas être étonné puisqu'il a admis que le fonds de garantie était plutôt destiné aux grandes entreprises qu'aux petites entreprises.

En effet, la plupart des PE présente des dossiers non bancables car ils ne sont pas rentables pour les banques. Ainsi, on peut constater que le fonds de garantie fonctionne selon le bon vouloir des banques puisqu'elles décident elles-mêmes des dossiers qui devraient être envoyés ou non au fonds de garantie.

L'Etat ne semble toutefois pas être préoccupé toutefois par cette situation, car le fonds de garantie est juste un outil parmi tant d'autres pour appuyer la croissance d'une catégorie d'entreprises. Il n'est donc pas impératif que le développement du secteur privé repose sur le fonds de garantie uniquement car d'autres structures efficaces existent déjà, et sont capables de répondre aux besoins spécifiques de chaque catégorie d'entreprises selon leur taille et leurs besoins.

Ainsi, l'Etat estime que le fonds remplit quand même bien son rôle et fonctionne selon leurs attentes.

Pour expliquer cette fois-ci la performance faible du fonds de garantie, l'Etat avance les principales raisons suivantes :

D'une part, les banques ont subi, tout comme les entreprises, séquelles de la crise en 2002, de telle manière que les créances douteuses se sont substantiellement accrues dans leur portefeuille. Ainsi, par mesure de prudence, elles limitent encore les nouveaux crédits en se préoccupant tout d'abord du recouvrement de ces créances douteuses engendrées par la crise.

D'autre part, la deuxième raison est attribuable au handicap dans l'organisation et dans la gestion du fonds de garantie, car l'entité ne dispose pas encore des outils nécessaires à la gestion rationnelle et

efficace d'un fonds de garantie quelconque, tels que les logiciels spécifiques destinés au suivi des encours garantis ou au suivi des risques.

La troisième raison correspond à une insuffisance de la communication pour faire connaître le fonds de garantie au cas où la cible visée elle-même ne voit pas clair la mission de l'entité et son mode de fonctionnement. D'ailleurs, le président du conseil d'administration, Monsieur Henri Razakariasa l'admet lors d'une conférence de presse organisée en Février 2003.

Enfin, la quatrième raison est imputable à la lenteur des procédures, au manque d'initiative et de volonté des entreprises, ainsi que le taux élevé des intérêts bancaires qui viennent influencer l'effectivité du fonds de garantie.

C. Point de vue de l'Agence Française de Développement :

Institution financière spécialisée, l'agence française de développement est l'opérateur pivot du dispositif français d'aide publique au développement. L'AFD apporte des concours financiers à des projets qui contribuent au développement de l'économie et du secteur privé des pays émergents et des pays les plus pauvres d'Afrique. Pour le cas de Madagascar, l'AFD est un important acteur dans l'économie malgache car il intervient dans plusieurs domaines tels que la micro finance ou le financement de projets de développement.

L'AFD a manifesté son intérêt, au même titre que l'Etat malgache, de constituer un système de fonds de garantie pour servir d'appui à un programme de sortie de crise et de relance de l'économie, en donnant la possibilité aux entreprises malgaches d'accéder plus facilement aux crédits bancaires. De ce fait, l'AFD a accordé une subvention de l'ordre de 3.8 Millions d'Euro ou l'équivalent de 4,6 Milliards d'Ar, permettant ainsi au fonds de garantie de disposer d'une ressource totale de 6 Milliards d'Ar pour démarrer son activité.

Actuellement, prenant conscience de la performance assez faible du fonds de garantie, l'AFD attribue cela aux quelques raisons suivantes :

Tout d'abord, il y a la faiblesse du nombre de crédits bancables par rapport aux estimations initiales. Compte tenu des caractéristiques de l'économie malgache, une part encore importante des besoins de crédit des entreprises ne peut pas être financée par le système bancaire.

Par ailleurs, elle dénote un certain comportement des banques primaires qui préfèrent, dans la mesure du possible, prendre tout le risque sur un prêt plutôt que de le partager avec le fonds de garantie, dans un souci de préserver la confidentialité de leurs activités vis à vis des autres banques.

Le système bancaire malgache est en effet très dynamique, et caractérisé par une forte concurrence. De ce fait, les banques cherchent à tout prix à préserver leur portefeuille de clientèle, mais aussi à attirer les clients potentiels.

Enfin, cette performance est liée à une insuffisance de la communication pour promouvoir le fonds de garantie, combinée avec un processus de prise de décision assez Long²¹ au niveau de l'établissement de garantie.

En conclusion, on peut dire que le fonds de garantie malgache est assez faible en terme de performance dans le volume des crédits couverts. Cela est toutefois étroitement lié au nombre de dossiers présentés par les banques qui était aussi peu important. Ainsi, l'évaluation de sa performance passe aussi par l'assiduité des banques à utiliser le fonds de Garantie.

Un autre aspect important de notre étude s'est également porté sur l'évaluation de cette performance selon plusieurs points de vue. Bien que certains d'entre eux reconnaissent les bienfaits d'un tel système pour le développement des entreprises, d'autres le critiquent, disant qu'il ne remplit pas son rôle. En fait, cela est en partie la conséquence d'une incompréhension du mode de fonctionnement du fonds, ou encore d'une interprétation subjective des faits qu'il faudrait absolument dissiper.

SECTION VI. SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS

Dans ce section, nous serons amené à effectuer une synthèse des analyses effectuées précédemment, en faisant ressortir les points forts et les points faibles du fonds de garantie Malgache, compte tenu également du contexte actuel de l'économie.

A l'issue de cette analyse, nous émettrons quelques propositions et recommandations dans le but d'améliorer le mécanisme du fonds de garantie au bénéfice aussi bien des banques que des PE. Ensuite, nous évaluerons les perspectives d'avenir du fonds.

§ 1. Les forces

A. Un moyen pour la banque de partager les risques du crédit :

En premier lieu, le dispositif de fonds de garantie permet aux banques de ne pas supporter toutes seules les risques sur les opérations de financement devenus élevés suite à la crise économique de 2002 qui a affaibli les entreprises.

Tout comme les entreprises, la crise économique a fortement affecté, d'une façon négative, la rentabilité du système bancaire malgache, marquée par la dégradation des portefeuilles au niveau de chaque banque et par la baisse importante des bénéfices à la fin de l'exercice 2002 (la première partie de notre étude explique dans les détails la situation traversée par les banques dans l'évaluation des impacts de la crise de 2002 sur la monnaie et le crédit).

A la sortie de crise, le devoir du système bancaire étant de contribuer à la relance des entreprises malgaches, les risques, étaient élevés pour les banques face aux besoins de crédits recensés, et à la nature même des crédits. En effet, la plupart des entreprises ont surtout eu besoin de rétablir leur situation financière afin de démarrer à nouveau leurs activités.

²¹ Par rapport à Aziz Global (assurance pour la risque des investissement) qui est une dispositif de garantie de l'AFD. Le délai de prise de décision au niveau du fond de garantie malgache est long (deux semaine). Pour Aziz ce délai est de moins d'une semaine

C'est dans ce contexte que les banques trouvent leurs intérêts dans la mise en place du fonds de garantie, car il leur permet d'octroyer des crédits qu'elles auraient pu refuser sans ce système de « réassurance ». Il donne ainsi la possibilité aux banques primaires de prendre plus de risque dans leurs opérations de crédit, en donnant la chance aux projets à risque élevé d'être financés.

Le fonds fonctionne de telle manière qu'il rembourse (au prorata de son risque) les banques lorsque l'emprunteur est défaillant dans l'accomplissement de ses obligations. Les banques ont l'avantage de ne pas supporter seules les risques quelle que soit l'issue du prêt, d'autant plus que le fonds de garantie peut garantir le risque jusqu'à une quotité de 70%, laissant ainsi aux banques la part de risque de seulement 30%.

Le fonds de garantie Malgache est donc un outil adéquat pour appuyer le système bancaire malgache, de façon à ce qu'il puisse faire face, à l'avenir, à toutes les situations difficiles qui se présenteront, et être toujours ainsi en mesure de répondre aux besoins des entreprises privées malgaches.

B. Un moyen pour les entreprises d'obtenir facilement du crédit :

La finalité première du fonds de garantie est de faire bénéficier les entreprises du secteur privé malgache de l'accès facile aux crédits à moyen ou long terme. Que les crédits soient destinés à des investissements ou au renforcement de la structure financière, il leur permet d'obtenir du crédit bancaire avec moins de difficulté.

Selon les informations à notre disposition, le fonds de garantie, jusqu'en janvier 2004, garantit des crédits pour un montant total d'environ 5,4 Milliards d'Ar. Ce montant se trouve encore très loin du plafond d'encours de crédit qu'il peut garantir, chiffré à 34 Milliards de d'Ar, selon le plan de financement du fonds de garantie (tableau 8). Cela donnerait encore la possibilité à beaucoup d'entreprises « fragiles » d'obtenir des crédits bancaires pour leur permettre de se développer.

Ainsi, le fonds de garantie présente comme atout sa capacité à attirer les entreprises privées viables mais manquant de garanties supplémentaires vers le système bancaire.

Il a aussi l'aptitude d'inciter les investissements afin de contribuer au développement du secteur privé, et ce avec large ressource permettant de garantir un encours de crédit qui est encore loin d'être atteint.

C. Une structure légère et une procédure simplifiée :

Le fonds de garantie Malgache est doté d'une structure légère qui facilite sa gestion ainsi que la procédure de traitement des dossiers. En effet, les dossiers de crédit qui parviennent au fonds sont étudiés par un organe unique qu'est le Comité de garantie, étant donné qu'ils ont déjà passé par plusieurs niveaux de décision au niveau des banques présentatrices.

Ce comité de garantie décide sur la base de la fiche d'identification du risque (annexe 6) qui résume les caractéristiques principales du prêt et de la demande de garantie, ainsi que de la fiche de synthèse (voir annexe 7) qui retrace tous les éléments nécessaires à l'appréciation du risque.

A l'issue de chaque réunion qui a lieu toutes les quinze jours, le conseil d'Administration réuni en comité de garantie prend une décision qui donne lieu à l'établissement de l'Acte de garantie à

adresser à la banque bénéficiaire en question, si le dossier a été approuvé par la majorité des 2/3 des membres.

En ce qui concerne la gestion du fonds de garantie, elle incombe au secrétariat général, tant sur le plan financier qu'administratif.

Sur le plan comptable et financier, le Secrétariat général s'occupe de la gestion de la trésorerie, du niveau des encours garantis, des emplois et ressources du fonds de garantie, des activités courantes ainsi que du suivi des risques.

Sur le plan administratif, il est chargé de recueillir tous les éléments nécessaires à la gestion des activités ainsi que d'organiser les réunions au sein du fonds.

D. Prédominance du système bancaire

Tel que nous l'avons déjà vu, le capital du fonds de garantie est détenu à 49% par l'Etat malgache, et à 51% par les sept banques commerciales de la place. Outre la dotation en fonds propres accordés par l'AFD, les banques ont aussi constitué des comptes courant, toujours dans le but de renforcer le fonds propres de l'établissement.

Cette grande implication des banques dans la constitution de l'établissement se manifeste également par une utilisation effective du fonds de garantie : une trentaine de dossiers accordés par les onze premiers mois de fonctionnement (Mars 2003 à janvier 2004) pour l'ensemble des sept banques actionnaires dans le fonds.

Ainsi, le fait que le fonds de garantie soit détenu majoritairement par les banques constitue un atout pour l'effectivité de l'entité. L'expérience récente argentine sur la constitution d'un fonds de garantie bancaire, en fait, abouti sur un échec lorsque le « fonds » n'a pas été utilisé par les banques argentines durant cinq ans. L'effectivité du fonds a été démotivée par un faible détenu par les banques.

§ 2. Faiblesse

A. Un système favorisant plutôt les banques que les entreprises

Le fonds de garantie Malgache s'est attribué pour mission de faciliter l'accès des entreprises aux crédits pour assurer la relance de leurs activités et leur développement. Cependant, la réalité semble différente de cela.

Le fonds de garantie est un moyen offrant aux banques le bénéfice de ne pas supporter le risque de perte finale associé à un projet. L'établissement fonctionne de cette manière, mais le problème qui se pose réside dans le fait que la plupart des entreprises n'arrivent pas à trouver l'intérêt véritable du fonds de garantie pour elles. Les entreprises qui ont déjà bénéficié de ses services sont plutôt satisfaites, mais ce sont les conditions bancaires qui ne leur permettent pas d'en bénéficier pleinement.

En fait, les conditions bancaires existantes ne leur ont pas permis, dans la réalité, d'accéder plus facilement aux crédits. En plus de subir un taux d'intérêt « normal »²², l'emprunteur est encore frappé d'une commission de garantie de 2% sur le montant du prêt garanti. Ainsi, les charges relatives au crédit deviennent lourdes.

Par ailleurs, très peu d'entreprises (une trentaine jusqu'en janvier 2004 pour les sept banques commerciales existantes à Madagascar) ont jusqu'ici pu bénéficier de la garantie du Fonds. Compte tenu de la situation subie par les entreprises en général durant la crise, on aurait pu s'attendre à ce que plus de dossiers de crédits à moyen terme soient garantis par le fonds.

Pour mieux expliquer cette hypothèse, prenons l'exemple des crédits de restructuration financière. Le tableau 8 étudié auparavant, affichant la répartition des encours garantis selon la finalité de

²² Le taux d'intérêt est celui sur le marché et en considérant le fait que les crédits à soumettre au fond de garantie sont plus risqués, on peut supposer que les primes de risque prises en compte dans le taux d'intérêt appliqué sont plus élevées que celles des crédits normaux

l'emprunt (Situation au 31 Janvier 2004), montre que les crédits de restructuration financière sont chiffrés à 816 millions d'Ar pour six dossiers.

Pourtant, l'étude de l'évaluation des impacts de la crise en 2002 sur la monnaie et le crédit fait dans ce chapitre, estime quelques 60 Milliards d'Ar de créances nécessitant un rééchelonnement pour tout le système bancaire. Ce qui fait que les crédits de restructuration garantis par le fonds ne représentent que 1,36% de cette estimation (jusqu'au 31 Janvier 2004).

De part cet exemple, on peut dire que le secteur privé est encore loin de bénéficier et de ressentir réellement les avantages d'un tel fonds de Garantie. De surcroît, les banques semblent ne pas être disposées à alléger leurs conditions et procédures d'octroi pour consentir des crédits « aux faibles et petites entreprises » de manière à permettre au fonds de garantie de garantir le maximum de crédits.

Elles se préoccupent principalement de la rentabilité des projets et d'assurer la sécurité des crédits octroyés.

B. Communication quasi nulle entre fonds de garantie malgache et entreprises

Un autre point faible qui entrave la bonne marche du fonds de garantie est l'insuffisance de communication dans sa vulgarisation.

Ce manque de communication depuis son démarrage effectif en Mars 2003 a eu une double conséquences :

Premièrement, les messages véhiculés dans les publications ont provoqué des confusions au niveau des entreprises. Ces dernières ont cru comprendre que le fonds de garantie Malgache est un établissement financier qui octroie des prêts. Une autre catégorie apprend juste sa dénomination mais ne sait rien de son mécanisme.

D'une manière générale, le public est très peu informé de tout ce qui concerne le fonds de garantie Malgache. Cela touche aussi bien la population de la capitale que celle des autres provinces. La lacune se situe ainsi dans le fait que cet organisme n'a pas suffisamment diffusé d'informations sur l'entité et son mode de fonctionnement.

Depuis le début de l'année 2004, on a vu assez souvent le fonds de garantie dans les journaux faire une conférence de presse dans but de promouvoir cette entité, et de porter à la connaissance du public les activités de l'année passée ainsi que les conditions d'éligibilité appliquées aux entreprises. Cela est effectivement nécessaire afin d'encourager les entreprises à emprunter pour se développer. La communication de lancement du fonds aurait dû être de cette ampleur lors de son ouverture en Mars 2003, déjà tardive pour sauver le secteur privé des conséquences négatives de la crise économique.

Deuxièmement, la faiblesse de la communication de vulgarisation du fonds de garantie se situe au niveau de son étendue géographique. Lors de son ouverture, la capitale où est implanté le fonds lui-même, manquait d'informations et se trouvait dans la confusion face à diverses interprétations. Les entreprises des autres provinces du pays demeuraient dans l'ignorance quant à son existence ou à sa mission.

Même si les conséquences de la crise n'ont pas eu la même importance dans toutes les provinces (Antananarivo a été la plus touchée), la vulgarisation du fonds de Garantie aurait dû être faite pour toucher le maximum de régions afin d'uniformiser la relance des entreprises des quatre coins de l'île.

Par ailleurs, bien qu'il n'y ait aucun décret liant le fonds de Garantie et les entreprises, le fait que ces dernières prennent conscience du rôle que l'entité tient dans leur développement devrait inciter les entreprises à recourir aux crédits bancaires ou à intégrer le système bancaire.

A partir de tous les analyses effectuées précédemment et les constats relevés, nous essaierons d'émettre les quelques recommandations qui suivront, dans le but, d'une part, d'améliorer le mode de fonctionnement du fonds de garantie Malgache, et d'autre part, de recadrer sa mission pour qu'il retrouve sa vraie valeur en tant qu'instrument de développement pérenne du pays

§ 3. Recommandations

A. Révision des conditions d'application et des procédures

Tout d'abord, les réunions organisées (toutes les quinzaines) ayant pour objet d'étudier les dossiers devraient avoir lieu plus fréquemment, toutes les semaines au moins, afin d'activer les décisions à rendre. Cela dans le but de satisfaire, au mieux, les entreprises qui ont eu besoin du crédit.

Puis, les conditions bancaires devraient être revues afin de ne pas pénaliser les entreprises clientes. Selon nos analyses, le fait qu'un dossier de prêt soit garanti par le Fonds engendre un coût de crédit plus élevé pour l'emprunteur (taux d'intérêt plus élevé que pour un prêt « normal » + commission de garantie à payer). Ainsi, l'application d'un taux bonifié serait convenable pour régler la situation, d'autant plus que les conditions actuelles de l'environnement justifient cette nécessité.

En fait, les autorités monétaires viennent tout dernièrement de décider de prendre une série de mesures pour combattre l'inflation qui s'installe dans l'économie malgache et qui risque de dérapier à cause de la baisse du taux directeur et du taux de réserves obligatoires en Janvier 2003, ainsi que des erreurs accumulées depuis, comme la détaxation. Ces mesures sont les suivantes :

- Le taux directeur de la Banque centrale est révisé (12%)
- Le ratio de division de risque appliqué par la CSBF (Commission de surveillance Bancaire et Financière) est rectifié afin d'éviter que les banques sacrifient les petits au profit des grands, conséquence des mesures précédentes.

Ces mesures ont pour effet de restreindre la masse monétaire en circulation, mais aussi la capacité des banques à prêter afin d'éviter une inflation galopante. En outre, la hausse des taux d'intérêt bancaires freine les crédits à l'économie. Ces mesures auront inévitablement des répercussions sur ses perspectives d'activité et c'est là que l'Etat devrait intervenir en mettant en place une mesure compensatoire par l'application de taux bonifiés.

Les conséquences positives d'une telle mesure seraient que d'une part, les banques auraient prêter à leurs clients à des conditions avantageuses sans remettre en cause leur rentabilité ; d'autre part, les entreprises nécessitant la garantie supplémentaire du fonds pourraient accéder aux crédits à des taux moins élevés.

Il faut noter toutefois qu'une telle décision engendrerait un gap au niveau du budget de l'Etat. Pour ce qui est de la situation actuelle, l'Etat serait encouragé à tenir compte de cette proposition dans la prochaine loi de Finances 2005.

Nous pouvons aussi avancer l'idée d'exempter de TVA la commission de garantie que l'emprunteur doit payer afin que cette charge ne soit pas lourde.

Implication du secteur privé dans la gestion du fonds de garantie :

Le secteur privé ayant insisté sur l'urgence des besoins de financement pour les entreprises à la sortie de la crise, a souhaité détenir un faible pourcentage du capital, et être ainsi représenté au conseil d'Administration du Fonds de Garantie. Mais leur proposition a été écartée car le système a été instauré en premier pour les entreprises.

D'un point de vue objectif, l'absence du secteur privé dans la gestion de l'établissement ne permet pas à ce dernier d'être plus à l'écoute de l'évolution des besoins des entreprises et d'adapter ainsi la structure à leurs besoins.

Il est donc plus que nécessaire que le secteur privé soit représenté dans l'actionnariat du Fonds de Garantie Malgache pour de multiples raisons :

- La banque et les entreprises trouvent chacun leur intérêt dans le Fonds de Garantie.

D'une part, la banque ne supporte pas toute seule les risques efférents à un crédit moyen terme. Et d'autre part, les entreprises ont plus facilement accès aux crédits bancaires.

Donc, afin d'équilibrer la majorité absolue lors des votes des décisions du conseil d'Administration, le secteur privé doit être membre de celui-ci.

- La communication entre les entreprises, par l'intermédiaire de leurs représentant, et le fonds de garantie représenté par le conseil d'Administration, sera plus proche, plus rapide afin de rendre plus flexible le système face à l'évolution de l'environnement, et d'être ainsi plus réactif aux problèmes qui se présentent aux entreprises.

De cette manière, les entreprises n'auront plus à subir de longues procédures dans le cas où elles auraient une demande spécifique à émettre au fonds de Garantie.

- L'instauration du principe de « la bonne gouvernance et de la transparence » suppose que chaque entité concernée soit impliquée dans la gestion du fonds de garantie.

Alors, afin de réintégrer le secteur privé dans l'actionnariat du fonds de garantie, l'Etat devrait céder une partie de sa part dans le capital de manière à ce que le secteur privé en détient 1 ou 2% du capital et que les banques restent majoritaires. On peut également procéder à une augmentation du capital toujours de façon à ce que le secteur privé reste minoritaire.

Afin d'éliminer tout risque de subjectivité de la part du secteur privé lors des décisions d'octroi de garantie à prendre, il est indispensable que le représentant des entreprises soit en même temps capable de défendre l'intérêt du secteur privé mais aussi celui du fonds de garantie.

Entreprendre une campagne de communication élargie :

La faiblesse de la communication pour faire connaître le Fonds de Garantie et son fonctionnement a été une des raisons les plus évoquées expliquant la performance faible de l'entité.

La campagne de communication effectuée dernièrement par le Fonds doit se poursuivre avec un effort important afin d'atteindre les entreprises installées dans les provinces côtières.

Cela permettra l'uniformisation du développement du secteur privé à travers son appui, pour toute l'île par l'incitation des entreprises à la bancarisation.

Nous pourrions ainsi citer les stratégies suivantes afin de rendre efficace les campagnes de communication.

- Tout d'abord, renforcer les communications au niveau des banques primaires à travers toutes les agences, de façon à ce que tous les clients soient mis au courant de la possibilité de bénéficier d'un tel mécanisme. Cela commence ainsi par l'information des employés des agences qui seront en contact avec les entreprises ;
- Utiliser des moyens de communication à large diffusion afin d'atteindre toute la population locale pour que celle-ci prenne conscience de l'utilité de ce système pour le développement du pays, mais aussi afin que les entreprises cibles soient visées d'une manière directe ;
- En plus de communiquer les caractéristiques des prêt éligibles, le mode de fonctionnement du Fonds de Garantie doit également être vulgarisé (comme les modalités de mise en jeu de la garantie), dans le souci d'une gestion transparente et d'instaurer la confiance des tiers (entreprises, population, bailleurs de fonds...) envers le système, et de dissiper les mauvaises perceptions.

Ainsi, l'effort déjà entrepris par le Fonds de garantie en terme de communication devrait être maintenu, tout en responsabilisant aussi les banques dans l'information de leur clientèle.

En outre, le fait que ces derniers manquent de garanties et que cette opération représente un risque assez élevé pour les banques, l'éligibilité des institutions financières mutualistes au sein du fonds de Garantie devrait leur faciliter l'accès au refinancement bancaire, et réduire leur dépendance vis-à-vis des bailleurs de fonds.

Dans le cas où le fonds de garantie externe de la SCM est alimenté par un bailleur de fonds (tel que la Banque Européenne d'Investissement), l'existence d'une telle entité entraînera la répartition des risques de crédit entre trois entités à savoir : l'établissement prêteur, la Société de Caution Mutuelle et le Fonds de Garanti Malgache.

Cela a pour avantage de diminuer la part de risque aussi bien pour les banques que pour le Fonds de Garantie Malgache.

B. Les perspectives d'avenir du fonds de garantie Malgache :

Ce premier fonds de garantie est une expérience nouvelle pour l'économie malgache, surtout pour notre système bancaire. Depuis la privatisation des banques nationales à partir de l'année 1991, la présence de plusieurs intervenants dans le secteur bancaire a contribué à favoriser un cadre concurrentiel très marqué : les banques sont de plus en plus actives dans la recherche permanente d'un meilleur service (qualité et rapidité) pour une meilleure satisfaction des besoins de leur clientèle.

Le système bancaire malgache est un secteur très rentable prouvant un taux de croissance annuel supérieur à la moyenne (Voir annexe 6 : les taux de croissance par branche d'activités). En quelques chiffres (source des données : WWW.bni.mg), le système bancaire malgache c'est :

- 105 points de vente répartis dans toute l'île ;
- USD 1 195 Millions de capitaux traités pour 2001 se répartissant comme suit :
- Près de USD 102 Millions de crédits à l'économie contre 391 en 2001 ;
- USD 793 Millions de ressources, contre 662 en 2000 ;
- USD 67 Millions de chiffres d'affaires (produit net bancaire) en 2001 ;
- Et enfin, USD 19 Millions de bénéfices nets, soit près de 25% de rentabilité.

Au vu de cette performance louable du système bancaire malgache, l'on pourrait penser que les banques n'ont pas besoin d'un fonds de garantie. Cependant, la longue perturbation politico-économique post électorale qui a secoué le pays pendant plus de six mois a imposé la nécessité de sa mise en place.

Actuellement, avec l'existence du fonds de garantie Malgache, la profession bancaire va pouvoir remettre plus aisément les entreprises ayant souffert des séquelles de la crise sur les rails du développement continu et durable.

Pour ce qui est de son avenir, le fonds de garantie peut être un outil efficace de développement du pays par l'appui du secteur privé. En participant également au développement des institutions de micro finance vis à vis des banques primaires ou une société de cautionnement mutuelle, le fonds de garantie permet aux micro entreprises et au monde rural de se développer et d'améliorer leurs conditions de vie.

Dans une perspective à long terme, le système de fonds de garantie devrait engendrer les faits suivants :

- Les entreprises qui ont déjà bénéficié de son appui devraient passer à un stade supérieur de développement par rapport à la situation où elles étaient encore insolvables vis-à-vis des banques ;
- Par l'intermédiaire de leur bancarisation, les micro et petites entreprises se développent en devenant des entreprises d'une plus grande taille ;

Ainsi, la pérennité du fonds de Garantie est conditionnée par les étapes de croissance que les entreprises suivent.

Dans le contexte actuel où notre pays est encore un pays en voie de développement et que la lutte contre la pauvreté constitue la première directive de la politique gouvernementale, un tel système devrait en permanence agir dans ce sens là en servant le maximum d'entreprise possible, tout en étant conscient d'assurer ses conditions propres de viabilité.

Pour cela, le Fonds de Garantie devrait tenir compte des problèmes actuels, pour ensuite décider des solutions qui s'imposent afin d'atteindre les objectifs.

CONCLUSION

A titre de conclusion, la crise politique en 2002 a entraîné des effets désastreux sur l'économie et les conditions de vie de la population malgache. L'ampleur des conséquences économique est d'autant plus importante que les secteurs les plus touchés par les mouvements de grève et les barrages sont ceux qui exercent dans les domaines phares de l'économie malgache que sont les zones franches, le commerce, le tourisme et la construction/BTP. Ces branches sont celles où la dynamique de croissance a été la plus soutenue dans le pays au cours des dernières années, et qui, à elles seules, expliquent la presque totalité du niveau de croissance économique du pays. Ainsi, l'idée de redressement de la situation économique devait passer par la mise en œuvre, à court terme, d'un programme d'urgence en faveur des secteurs « sinistrés ». Ce type de mesure est en effet nécessaire pour arrêter l'hémorragie financière que les entreprises et les banques ont connue.

C'est effectivement dans ce cadre-là que l'idée de constituer un fonds de garantie a vu le jour à la demande des entreprises du secteur privé, par le biais notamment du Groupement des entreprises de Madagascar (GEM). Etant donné que, d'une part, les entreprises ont besoins de fonds pour relancer leurs activités après la crise, et d'autre part, les banques se trouvaient dans une situation où les risques de crédit se sont beaucoup accrus, ce système s'adapte aux priorités du programme de redressement décidé par le gouvernement.

Cependant, après avoir effectué une évaluation de la première année d'activité du fonds de garantie, on a relevé les principaux constats suivants : premièrement, une performance assez faible de l'entité par rapport aux estimations des besoins de crédit des entreprises après la crise, et deuxièmement, une certaine insatisfaction des entreprises à propos du mode de fonctionnement et des conditions d'accès aux crédits moyen terme.

Les divers intervenants (les banques, les groupements d'entreprises, le Ministère des Finances, l'Agence Française de développement) avec qui on s'est entretenu ont émis des points de vue plus ou moins différents pour expliquer ces constats. Les points faibles les plus évoqués étaient l'insuffisance de la communication de vulgarisation de l'établissement, la lourdeur des conditions bancaires, et la mise à l'écart d'une catégorie importante des PE qui ne peuvent pas encore accéder au système bancaire.

Mais on a relevé quand même les privilèges que représente le Fonds de Garantie, aussi bien pour les banques que pour les entreprises privées. D'une part, les risques élevés présentés par le projets sont garantis par le Fonds au profit de la banque prêteuse, et d'autre part, les entreprises accèdent plus facilement aux crédits bancaires car les banques ne seront plus seules à supporter les pertes éventuelles.

Ainsi, ce travail de recherche présente deux intérêts pour le Fonds de Garantie. Primo, les perspectives d'avenir de l'entité reposent sur l'amélioration du système actuel, en tenant compte des recommandations émises par les divers intervenants concernés, notamment l'allègement des conditions bancaires, l'application d'une stratégie de communication informative efficace. Elle est également basée sur la prédisposition du Fonds de Garantie à élargir son champ d'application, de telle manière que les institutions de micro finance bénéficient de sa distance.

Secundo, la politique du gouvernement actuel est basée sur le développement rapide et durable du pays. Ainsi, si le Fonds de Garantie a été prévu pour être une structure ad hoc destinée à la relance des entreprises frappées par la crise, à l'heure actuelle il a la volonté de servir à l'Etat en tenant qu'instrument parmi tant d'autres pour développer d'une manière soutenue les entreprises privées qui s'avèrent encore fragiles pour la majorité d'entre elles. De ce fait, c'est un outil qui représente un intérêt économique pour notre pays, dans la mesure où en amont, il réussit à entraîner tous les secteurs de l'économie vers le développement, et en aval, il contribue significativement à la hausse de la croissance économique du pays.

Etant donné que la portée de notre analyse se rapporte seulement à la première année d'activité du « premier » fonds de garantie malgache, elle est insuffisante pour émettre déjà des critiques ou des recommandations qui risquent d'être basés sur des appréciations hâtives. Ainsi, donnons le temps à l'entité de faire sa preuve et de démontrer qu'elle peut devenir un facteur-clé de réussite de notre économie !

Ce mémoire a été élaboré selon un objectif du DSRP : susciter et promouvoir une croissance à base sociale très élargie.

Un fait est évident, les PE ont réellement besoin de financement d'investissement pour se développer, mais peu y ont accès.

La demande existe, et c'est aux « Grands » de ce pays : l'Etat, les banques et institutions financières, les bailleurs de fonds..... De prendre la situation en main.

Le résultat de cette étude environnementale des PE montre que le principal obstacle au développement de celles-ci est le problème de financement à long et moyen terme. Ce problème est lié, d'une part au manque de ressources à long terme (en particulier l'épargne), mais d'autre part à la situation économique actuelle (que ce soit les problèmes de taux trop élevé, de la situation informelle de bon nombre des PE, et autres...)

Face à ce diagnostic, des améliorations peuvent être apportées, notamment :

au niveau de la transparence des états financiers des PE pour être plus crédibles auprès des banques et autres institutions financières,

- Au niveau légal et administratif pour les textes réglementaires et juridiques relatifs à la finance bancaire et les allègements des procédures administratives et fiscal pour les avantages fiscaux afin d'inciter les PE du secteur informel à se formaliser.
- Au niveau national, il paraît primordial d'inciter l'épargne et les dépôts à terme par des rémunérations plus motivantes et de détruire les barrières à l'entrée des autres banques ; cela inclut généralement une amélioration de l'économie afin de réduire le risque pays que représente Madagascar.
- Non des moindres, la communication entre les opérateurs est à privilégier.

Enfin, il est à remarquer que le problème de financement n'est pas l'unique obstacle au développement des PE : l'amélioration des conditions d'approvisionnement en matières premières, l'élargissement des débouchés....

Le DSRP s'est déjà assigné les objectifs d'un taux de croissance économique de 8 à 10%, d'améliorer les investissements, de dynamiser le secteur privé et de promouvoir les investissements privés nationaux et étrangers.

Néanmoins, les innovations financières proposées ne sont pas à négliger, tels le crédit bail et le partenariat qui apparaissent comme les moyens de financement des immobilisations les plus appropriés aux PE car celles-ci peuvent garder leur indépendance financière tout en bénéficiant de l'emploi d'une nouvelle technologie et de la déductibilité des loyers.

Du point de vue financier, il n'y a pas de contraintes majeures au développement des crédits bail à Madagascar, cependant le cadre réglementaire actuel comporte encore des imprécisions.

Quant au partenariat, il leur permettra d'accéder aux marchés étrangers, et en même temps au crédit bancaire sous caution de ces partenaires.

La perspective d'une banque de développement des PE ne sera possible que sous certaines conditions d'amélioration de l'économie et des textes réglementaires régissant les banques.

Un guichet unique pour le développement des entreprises a été installé pour les aider dans les formalités administratives, mais un parrainage par le gouvernement des programmes de financement aux PE est tout aussi envisageable.

Pour réaliser le défi ambitieux de la croissance à Madagascar, il faut envisager des solutions pertinentes. Mais le plus important, c'est la mise en œuvre de ces solutions.

Cette étude, nous l'espérons, contribuera au développement de ce pays.

ANNEXES

ANNEXES

ANNEXE 1 : TYPOLOGIE DES ENTREPRISES DU SECTEUR PRIVE

ANNEXE 2 : STATISTIQUES SUR LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES A MADAGASCAR

ANNEXE 3 : FICHE D'EXPLOITATION DU MATERIEL

ANNEXE 4 : ETAT DES CREANCES SUR L'ECONOMIE

ANNEXE 5 : PSUE. EVALUATION DES BESOINS EN TRESORERIE ET D'INVESTISSEMENT.

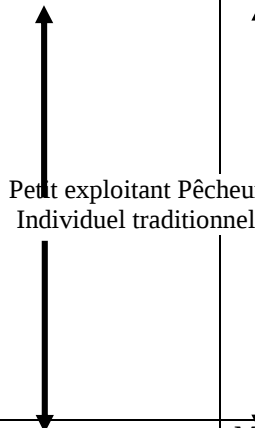
ANNEXE 6 : FICHE D'IDENTIFICATION DU RISQUE

ANNEXE 7 : PRINCIPAUX THEMES ET ELEMENTS D'APPRECIATION DU RISQUE A
 DEVELOPPER DANS LE RAPPORT D'INSTRUCTION

ANNEXE 8 : TAUX DIRECTEUR ET INFLATION

ANNEXE 9 : SCHEMA DE FINANCEMENT D'UNE SCM

ANNEXE I
Typologie des entreprises du secteur privée

Secteur	Primaire		Secondaire	Tertiaire
Typologie	Agriculture	Pêche		
NON FORMELLES				
			Moins de 5 employés	
MARCHE INTERIEUR MAJORITAIRE EXCLUSIVEMENT MARCHE INTERIEUR		Micro entreprise		
			Opérateur	Pêcheur artisanal
			Assembleur/	
			Transformateur	
			Grande	
		GE	Plantation	Pêcherie Industrielle
				Plus de 50 employés
	EFI	Bénéficiant du régime de Zone Franche Industrielle		

ANNEXE II. Statistique sur le financement des entreprises Madagascar

(En millions d'Ariary)

Activités	200 1	2002	2003
Agriculture	98 124	101 1 35,2	137 7 00,6
Industries	175 310,8	158 2 97,6	191 9 69,2
Mines	2 6 60,8	2 776, 4	1 873, 2
Produits pétroliers	2 888	3 518, 6	22 82 9,8
Manufactures	148 734,4	129 8 39,6	137 8 89,8
Agro-alimentaires	22 589,4	22 62 2,4	25 910
Matériaux de Construction	9 2 46,4	4252, 8	1 687, 8
Mécanique électrique	4 2 99,2	39 81 3,6	42 79 1,2
Chimie	13 283,2	9 959, 8	12 87 9,2
Textiles et confection	53 518,8	46 64 9,4	45 11 4,8
Autres	7 1 06,4	6 541,6	9 506, 2
Travaux publics	21 028	22 163	29 377
Services	177 588,6	16 08 0,2	161 448
Transport	18 894,4	16 08 0,2	18 37 5,2
Commerce	158 694,2	156 455	143 0 72,2
Non Classés	43 864,4	45 17 6,4	55 53 6,4
Total des crédits décaissés	494 887,8	479 1 44,4	546 6 54,2
Dont privé	482 359,4	468 5 08,4	539 7 17,8
Engagement par signature	126 479,6	129 3 05,8	174 0 87,2
Total des engagements recensés	621 367,4	608 4 50,2	720 7 41,4



FICHE D'EXPLOITATION DU MATERIEL
(à remplir et à annexer avec les dossiers de la demande)
- une fiche par type de matériel -

Nom ou raison sociale du client :

Activité :

Matériel financé :

Objet d'exploitation du matériel :

Unité d'exploitation (Heures - Km - Voyages - pièces - exemplaires - m2 - Ha - Tonne - m3 -...autres à préciser)

Durée moyenne d'utilisation (Par jour ou par mois à préciser)

Prix unitaire de la production :

Volume de production par mois par matériel :

Caractéristiques du matériel

Matériel formé en un seul bloc

Matériel formé de plusieurs parties

Caractéristiques de l'exploitation

Lieu d'exploitation fixe

Plusieurs lieux d'exploitation

Lieu d'exploitation du matériel

En plein air

Dans un bâtiment semi-couvert

Dans un bâtiment couvert

Espace d'exploitation (m2 ou m3)

Exploitation du matériel

Par le locataire uniquement

Mise sous-location à des tiers personnes

Utilisateur(s) ou manipulateur(s) du matériel

Garantie sur le matériel

Existence de garantie par le fournisseur.

Durée de la garantie

Nature de la garantie

Main d'œuvre uniquement

Pièces détachées uniquement

Main d'œuvre et pièces détachées

Assurance (tous risques)

Nom de votre assureur :

OUI NON (*)

OUI NON

OUI NON

OUI NON

OUI NON

OUI NON

OUI NON

OUI NON

OUI NON

OUI NON

OUI NON

OUI NON

OUI NON

OUI NON

OUI NON

OUI NON

OUI NON

OUI NON

OUI NON

OUI NON

OUI NON

OUI NON

OUI NON

Charge d'exploitation (Moyenne par mois)

Coût d'exploitation du matériel

(*) encadrer votre réponse

Signature avec cachet du client

ANNEXE III. Fiche d'exploitation du matériel

ANNEXE IV. Etat des créances sur l'Economie en millions de Ariary (Situation des banques 2002-2003)

		Crédits à CT	Crédits à MLT	Autres concours
2002	Janvier	359 102,4	127 821	1 119
	Février	373 203,4	128 548	1 426,2
	Mars	374 074,8	128 451,2	1 298,8
	Avril	360 504,2	127 421,4	1 255,4
	Mai	343 797,8	126 157,8	1 064
	Juin	343 716,8	125 604,4	791
	Juillet	331 396	124 115,4	1 355,6
	Août	336 578,4	124 115,4	1 355,6
	Septembre	337 690,5	123 633,6	1 040,8
	Octobre	330 645,8	122 088,6	1 091
	Novembre	348 401,2	121 332,2	1 456,8
	Décembre	366 783,2	118 905,4	1 214
2003	Janvier	382 275,4	123 359,2	982,8
	Février	398 200,6	123 156,6	1 052,2
	Mars	396 864,4	126 379,8	860,4
	Avril	380 123,4	134 174,6	1 221,4
	Mai	364 356,8	136 501,4	1 070,4
	Juin	355 176,6	136 345,8	1 129
	Juillet	361 926,8	140 199,1	1 444,6
	Août	379 215	143 101,4	1 191,6
	Septembre	406 175,6	145 442	1 278,8
	Octobre	426 736,6	146 639,4	1 673
	Novembre	429 920,4	151 935,6	1 911,2

Source : Bulletin d'Information et de statistique de la Banque Centrale (Décembre 2003)

**ANNEXE V. PSUE (Plan de Sauvegarde d'Urgence des Entreprises) Evaluation des besoins en trésorerie et d'Investissement par branche d'activité au
niveau du GEM, SIM, FIVMPAMA et CONCECS (en milliards d'Ariary)**

Branches	Trésorerie	Investissement		
		2002/2003	2004	Total
Mines	7,6	1,8	2,2	4
Zones Franches	102	4	-	4
Tourisme	15,2	3,6	11,4	15
Pêche/Elevage	10	10,4	9,6	20
BTP	5,4	10,8	11,6	22,4
Commerce	21,4	8	16,6	24,4
Alimentaire	10,2	-	4	4
Boissons	1,2	1	0,2	1,2
Chimique	21,8	9,4	5,2	14,8
Bois et dérivés	5,8	1,4	1,2	2,6
Energie	18	17,2	2	19,2
Service Diverses	1,8	4,8	1,2	6
Agriculture	59,8	13,6	16,8	30,4
Papier édition	2	1,6	1,2	2,8
Industrie métallique	5,6	1,2	2,8	4
Textile hors Zone Franche	2,4	11,8	2	13,8
Cuir	-	0,4	0,2	0,6
Industries diverses	3,6	3,4	14	17,4
Transport voyageur	15,8	23	27,8	50,8
Transport Marchandise	21	6	17,6	23,4
Agro-industrie	3	1,8	2	3,8
Huiles essentielles	4,8	0,4	0,4	0,8
Total en Milliards de Ar	338,2	135,2	149,8	245,2

Calculs :

Besoins en trésorerie :	338,2
Créance auprès du Trésor :	85
Besoin des ménages : Agricoles	55
Besoin des ménages : Eleveur	5,4
	192,8
Entreprise qui ont déjà repris leurs	38,6
	154,2

Secteur économique :	Etablissement demandeur :			
Date d'octroi du prêt :				
Emprunteur :				
Objet de l'opération :				
Montant du prêt :				
Durée globale en mois :	Différé en mois :			
(Les durées sont déterminées à compter de la date de premier décaissement)				
Montant de la garantie sollicitée :				
Quotité sollicitée :				
GARANTIES ASSORTISSANT LE CREDIT :				
<u>Sûretés réelles :</u>				
Nature	Rang	Localisation	Evaluation	Encours privilégiés
TOTAL				
<u>Autres garanties :</u>				
CONDITIONS PARTICULIERES :				
CONDITIONS SUSPENSIVES :				

ANNEXE VI . FICHE D'IDENTIFICATION DU

RISQUE

ANNEXE VII. Principaux et appréciation du risque à développer dans le rapport d'instruction

I. L'emprunteur

a. Identification

- Raison sociale
- Adresse
- Forme juridique
- Capital et répartition
- Date de création
- Noms et date de naissance des principaux dirigeants

b. Informations générales

- Historique succinct de l'emprunteur
- Situation du secteur d'activité
- Notoriété, solvabilité, compétence des dirigeants
- Situation financière et stratégique des principaux associés et/ou du groupe d'appartenance

c. Activités et position commerciale

- Nature, prix, qualité des produits, structures de clientèle, volume des ventes
- Procédés techniques et industriels
- Politique et organisation commerciale, circuits d'écoulement, gestion des stocks
- Carnet de commandes, parts de marché et évolution récent, pression concurrentielle

d. Moyen d'exploitation

- Effectifs et évolution récente
- Principaux actifs de production (nature, localisation, valeur, âge capacité de production, rendement, contraintes d'entretien)
- Circuits et politique d'approvisionnement, gestion des stocks

e. Situation financière

- Bilans et comptes d'exploitation résumés et commentés des trois derniers exercices
- Qualité des créances détenues

- Fiabilités des documents comptables
- Détermination du besoin en fonds de roulement d'exploitation (délais de règlement, évolution passée et prévisionnelle des stocks)
- Détail des concours et relations (nature, plafonds autorisés, utilisation et fonctionnement des comptes à court terme), montant, caractéristiques d'échéanciers et régularité des remboursements des concours à moyen et à long terme)
- Participations significatives détenues et engagements liés

f. Particularités

- Organisation, politique du personnel
- Système d'information
- Budget contrôle de gestion, opinions d'audit (le cas échéant)
- Environnement réglementaire (contrainte et avantages comparatifs)
- Politique de rémunération du capital.

II. La demande

a. Montant de crédit proposé

b. Justification notamment du besoin de fonds de roulement et de trésorerie, au regard des perspectives commerciales

c. Montage financier

- Schéma de financement retenu, accords de financement reçus, demandes de financement en instance
- Origine, calendrier et disponibilité en trésorerie des fonds propres, le cas échéant

d. Perspectives financières

- Comptes d'exploitation prévisionnel et détail des principales hypothèses retenues
- Plan de financement
- Plan de trésorerie
- Détermination du point mort, en cas de restructuration de l'entreprise

ANNEXE VIII. Taux directeur et inflation

Evolution du taux directeur de la Banque centrale

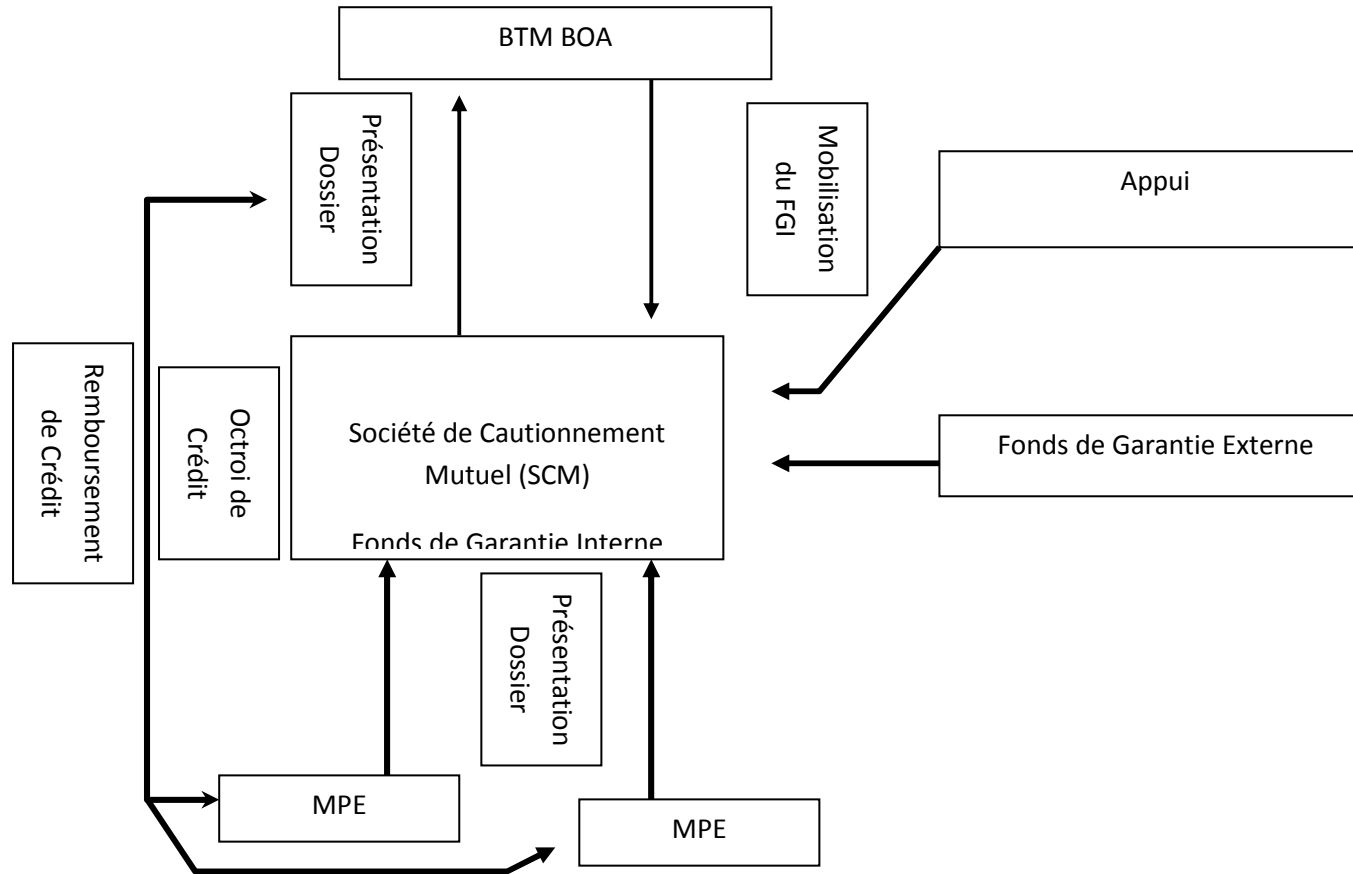
Date d'application	2 2 sept 98	9 avril 99	2 2 août 99	1 3 oct 00	1 2 juin 01	1 6 oct 01	1 3 janv 03	A vrl 04
Taux directeur	1 0%	1 2%	1 5%	1 2%	1 0,5%	9 %	7 %	9 ,5%

Taux d'inflation

Année	1 998	1 999	2 000	2 001	2 002
Inflation calculée par le déflateur du PIB	8 ,5%	9 ,7%	7 ,1%	7 ,4%	1 ,3%

Source : Bulletin d'Information et de Statistique de la Banque Central

ANNEXE IX. Schéma d'un financement d'un SCM



LISTES DES TABLEAUX

Tableau 1. Conditions bancaires de financement de l'investissement	29
Tableau 2. Taux de base de la Banque Centrale sur les crédits.....	31
Tableau 3. Evolution des crédits à l'économie (En millions de Ar)	34
Tableau 4. Evolution des dépôts à terme et de l'épargne (En millions de Ar).....	36
Tableau 5. Taux sur les dépôts	36
Tableau 6. Remboursement de loyer pour la première année	45
Tableau 7. Remboursement de loyer pour la deuxième année	46
Tableau 8. Tableau de financement du fonds de garantie malgache (en millions d'Ariary).	52
Tableau 9. Garanties accordées par finalité (En Milliers de Ar).....	64
Tableau 10. Garanties accordées par secteur.....	67

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES GENERAUX

- Jean jacques BURGARD, la banque en France, édition Dalloz 1998, page 377
- Edith GLINGER, gestion financière de l'entreprise, mémentos Dalloz...,
- Pol GUYOMARC'H, dictionnaire de l'entreprise, édition 2001, page 190
- George VIVIEN, la correspondance commerciale et administrative, édition 1997, page 350

DOCUMENTS

- MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES DU BUDGET – Direction Générale de l'Economie, « Rapport économique et financier 2001 – 2002 », Août 2003.
- AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT – DIRECTION DE LA STRATEGIE, DEPARTEMENT DES POLITIQUES GENERALES, DIVISION DES ETUDES MACRO-ECONOMIE, « Madagascar après la crise – Perspectives économiques 2003 – 2004 », Janvier 2003.
- PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT, « développements économiques récents et conséquences de la crise politique actuelle sur l'économie et les conditions de vie des malgaches », document de Travail N°4 – Juin 2002.
- DIUDONNE RANDRIAMANAMPISOA & JESKO HENTSCHEL, BANQUE MONDIALE, « Madagascar en crise : Situation économique et sociale en Mai 2002 », Mai 2002.
- MADAGASCAR. « mémorandum sur les politiques économiques et financières pour 2002 et 2003, 04 Décembre 2002.
- ASSOCIATION RPFESSIONNELLE DES INSTITUTIONS FINANCIERES MUTUALISTES (APIFM), ASSOCIATION DES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE NON MUTUALISTES (AIM), « banques de données sur les institutions financières membres de l'APIFM et de l'AIM – 1998, 1999, 2000 »,2000.
- USAID, CHEMONICS INTERNATIONAL, « analyse du cadre juridique et réglementaire pour la micro finance », Avril 2003.
- REPOBLIKAN'NY MADAGASCAR, « Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (D.S.R.P) », Mise à jour Juillet 2003
- Mille Dina R – DHEF (INSCAE), « Etude de faisabilité commerciale et technique d'une SCM », Juin 2002.

COURS DISPENSES A LA FACULTE DE GESTION

- Cours finance des entreprises : Mohajy Andriantiana, 3^{ème} année 2003-2004
- Cours politique financière : Mohajy Andriantiana, 4^{ème} année 2004-2005
- Cours technique bancaire : Zafalie Marie Edmée, 3^{ème} année 2003-2004

SITES INTERNET

- AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT, www.afd.fr
- BANQUE CENTRALE DE MADAGASCAR, www.banque.-centrale.mg
- INSTITUT NATIONAL DES STATISTIQUES, www.instat.mg
- MINISTERE DES FINANCE, DE L'ECONOMIE ET DU BUDGET, www.mefb.gov.mg
- MADAGASCAR TRIBUNE, www.madagascar-tribune.com
- MIDI MADAGASCAR, www.midi.-madagasikara.mg
- EXPRESS DE MADAGASCAR, www.lexpressmada.com
- BANQUE MALGACHE DE L'OCEAN INDIEN, www.bmoi.mg
- BNI CREDIT LIONNAIS, www.bni.mg

TABLES DES MATIERES

REMERCIEMENT	1
SOMMAIRE	2
LISTES DES SIGLES ET ABREVIATIONS	3
INTRODUCTION	4

PREMIERE PARTIE : CONTEXTE GENERAL DE D'ETUDE

CHAPITRE I. CONTEXTE ECONOMIQUE MALGACHE.....	8
SECTION I. SITUATION POST CRISE	8
SECTION II. LE MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE (MICDSP)	9
SECTION III. LE SECTEUR PRIVE.....	10
§ 1. <i>Typologie de base</i>	10
§ 2. <i>Les secteurs porteurs</i>	10
A. Secteur tourisme :.....	10
B. Les mines :	11
C. La pêche et l'aquaculture :	11
D. Les industries manufacturières et les petites et micro entreprises :	11
CHAPITRE II. PETITES ENTREPRISES	13
SECTION I. DEFINITION GENERALE DE L'ENTREPRISE	13
SECTION II. CARACTERISTIQUES DE LA PETITE ENTREPRISE	13
SECTION III. IMPORTANCE DES PETITES ENTREPRISES DANS LE CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE	14
SECTION IV. LES PETITES ENTREPRISES FACE A LA CONCURRENCE	15
SECTION V. LES BESOINS DES PETITES ENTREPRISES.....	15
§1. <i>Les besoins envers les institutions de crédit</i>	15
§2. <i>L'intervention de l'Etat</i>	16
SECTION VI. LES MOYENS DE FINANCEMENT DES PETITES ENTREPRISES	16
CHAPITRE III. LE SYSTEME FINANCIER A MADAGASCAR	18
SECTION I. VUE D'ENSEMBLE SUR L'ENVIRONNEMENT FINANCIER MALGACHE	18
§1 <i>La politique monétaire malgache</i>	18
§2. <i>L'infrastructure financière</i>	18
§3. <i>Les institutions financières</i>	18
A. Les banques :	18
B. Les institutions financières mutualistes :	19
C. Les institutions financières non mutualistes et autres :	19
D. Les instruments financiers.....	20
E. Les marchés financiers	20
SECTION II. IMPORTANCE DU SYSTEME FINANCIER DANS L'ECONOMIE	21

SECTION III. LES ACTEURS DANS LE SYSTEME FINANCIER	21
§1. Les institutions financières	21
A. Les banques :.....	21
B. Les institutions de micro finance :	22
§2. L'Etat	22
§3. Les bailleurs de fonds	22
§4. Les organismes de direction et de contrôle des établissements financiers	23
A. Le CNC (Conseil National du Crédit) :.....	23
B. La CSBF (Commission de Supervision Bancaire et Financière) :.....	24
C. Les associations professionnelles bancaires, mutualités et non mutualistes:.....	25
§5. Les institutions de formation et d'informations	25
§6. Le financement informel	26

CHAPITRE IV. DIAGNOSTIC GENERAL DU FINANCEMENT DES PETITES ENTREPRISES..... 27

SECTION I. LES INVESTISSEMENTS	27
§1. Définition	27
§2. Caractéristique	27
§3. Objectifs des investissements	28
§4. La demande de financement	28
SECTION II. LES EMBARRAS DE FINANCEMENT DES PETITES ENTREPRISES.....	29
§1. Les taux d'intérêt bancaires	31
§2. Les garanties	31
§3. Les Etats financiers	32

DEUXIEME PARTIE : LES CONTRAINTES ET LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DES PETITES ENTREPRISES

CHAPITRE I. LES CONTRAINTES A L'ORIGINE DES PROBLEMES DE FINANCEMENT DES PETITES ENTREPRISES 34

SECTION I. EVOLUTION DES CREDITS A L'ECONOMIE	34
SECTION II. LES DIFFICULTES DE FINANCEMENT DES PETITES ENTREPRISES	36
SECTION III. LES ORIGINES DES CONTRAINTES DES CONDITIONS BANCAIRES.....	37
§ 1. Non transparence des Etats financiers	37
§ 2. L'origine des taux élevés	37
SECTION IV. INADAPTATION DES PRODUITS POUR PETITE ENTREPRISE	38
SECTION V. MANQUE D'INFORMATIONS	38
SECTION VI. ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL	39

CHAPITRE II. L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DES PETITES	
ENTREPRISES ET DES INSTITUTIONS FINANCIERES.....	40
SECTION I. L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DES PETITES ENTREPRISES.	40
§ 1. <i>Des conditions d'accès au crédit.....</i>	40
A. <i>La transparence des états financiers ;.....</i>	40
B. <i>Renforcement de la capacité d'endettement et de la capacité d'autofinancement des petites entreprises :.....</i>	40
C. <i>L'amélioration du cadre légal, fiscal et administratif des petites entreprises :.....</i>	41
D. <i>L'amélioration de l'accès aux informations :.....</i>	41
SECTION I. POUR L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT BANCAIRE	42
§ 1. <i>Favoriser l'épargne longue et les dépôts a terme.....</i>	42
§ 2. <i>Créer un environnement stimulant pour les banques.....</i>	42
§ 3. <i>Mise en œuvre des garanties.....</i>	42
CHAPITRE III. PROPOSITIONS FINANCIERES ET PERSPECTIVES	44
SECTION I. PROPOSITIONS FINANCIERES	44
§ 1. <i>Le crédit-bail ou le leasing.....</i>	44
A. <i>définition.....</i>	44
B. <i>Points faibles</i>	46
C. <i>Points forts</i>	47
§ 2. <i>Développement du partenariat.....</i>	47
SECTION II. PERSPECTIVES.....	48
§1. <i>Une banque de développement des petites entreprises.....</i>	48
§2. <i>Financement des petites entreprises garantie par l'état.....</i>	49
A. <i>Les conditions de mise en place</i>	49
B. <i>Les avantages</i>	50
CHAPITRE IV. LE SYSTEME DU FONDS DE GARANTIE MALGACHE	51
SECTION I. HISTORIQUE	51
SECTION II. FORME JURIDIQUE	52
SECTION III. FONCTIONNEMENT.....	52
§ 1. <i>Objet des garanties</i>	54
§ 2. <i>Réglementations</i>	54
A. <i>La garantie est donnée en faveur de l'établissement prêteur, dit établissement bénéficiaire.....</i>	55
B. <i>La quantité de risque</i>	55
C. <i>Les crédits de restructuration</i>	55
§ 3. <i>Les conditions de la garantie</i>	55
A. <i>Généralités</i>	55
B. <i>La commission de garantie et le dépôt de garantie :.....</i>	56
C. <i>Information du fonds :.....</i>	57
D. <i>Les raisons d'intervention du fonds.</i>	58
E. <i>Modalités d'intervention :.....</i>	58

F.	Le recouvrement du prêt par la banque :	59
G.	Indemnisation :	59
§ 4.	Le plafonnement et la division des risques	60
§ 5.	Procédures de traitement des demandes	60
A.	L'instruction des dossiers	60
B.	La décision du fonds :	61
C.	La notification :	61
D.	Conditions de déblocage du fonds :	61
E.	Suivi	62
SECTION IV. EVALUATION DE LA PERFORMANCE		63
§ 1.	Les objectifs d'activités	63
A.	Analyse des garanties accordées selon la finalité des crédits :	65
B.	Analyse des garanties accordées selon les activités auxquelles appartient l'entreprise :	67
	Secteurs	67
	Montant Grandie	67
C.	Analyse par rapport aux besoins globaux en crédits des entreprises :	68
SECTION V. POINTS DE VUE DES DIFFERENTS INTERVENANTS AU NIVEAU DU FONDS DE GARANTIE		70
§1 .Points de vue des banques commerciales :		70
§2. Points de vue des entreprises		71
A.	Avis d'une entreprise ayant un dossier admis au fonds de garantie :	71
B.	Avis de l'Etat :	72
C.	Point de vue de l'Agence Française de Développement :	73
SECTION VI. SYNTHESE ET RECOMMANDATIONS		74
§ 1.	Les forces	74
A.	Un moyen pour la banque de partager les risques du crédit :	74
B.	Un moyen pour les entreprises d'obtenir facilement du crédit :	75
C.	Une structure légère et une procédure simplifiée :	75
D.	Prédominance du système bancaire	77
§ 2.	Faiblesse	77
A.	Un système favorisant plutôt les banques que les entreprises	77
B.	Communication quasi nulle entre fonds de garantie malgache et entreprises	78
§ 3.	Recommandations	79
A.	Révision des conditions d'application et des procédures	79
B.	Les perspectives d'avenir du fonds de garantie Malgache :	82
CONCLUSION		91
ANNEXES		95
LISTE DES TABLEAUX		107
BIBLIOGRAPHIE		108
TABLES DES MATIERES		111